



Publié le : 11/06/2026

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 21 mai 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 15 mai 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 19h06

Étaient présents : **Audeux :** M. Michel VIENET, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°16), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°2), M. Jérôme CUPILLARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT, M. Didier GENDRAUD, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n°3), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI (à compter de la question n°2), M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC (à compter de la question n°2), M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Bruno LIND, **Bonnay :** M. Pascal DIMANCHE, **Braillans :** M. Thierry NONNOTTE (à compter de la question n°3), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chalèze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Hervé GROULT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI, **Chemaudin et Vaux :** M. Serge MINORET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°3), **Dannemarie-Sur-Crête :** M. Sébastien PERRIN, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT, **Devecey :** Mme Caroline BRUN (suppléante), **Ecole-Valentin :** M. Kadir YILDIRIM, **Fontain :** M. Marc GIRARDOT, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Denis PERIN, **Gennes :** M. Jean-Michel LHOMMEE, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND (à compte de la question n°3), **La Chevillotte :** M. Jean-Luc BARBIER, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Philippe REGENNASS, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Philippe DOLEJAL, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Laurent JEUNET, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compte de la question n°2), **Morre :** M. Hervé PONT (à compter de la question n°2), **Nancray :** M. Charles PERRIGOT, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Christian DAVID, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Rancenay :** Mme Catherine BECKER (à compter de la question n°3), **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Lylian CALVAT, **Serre-Les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** Mme Julie GIRARD, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Damien LIARD, **Vorges-Les-Pins :** M. Georges POITREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, Mme Estelle CAMARA, M. Clément DARCQ, Mme Annie GAUTHIER, M. Abdel GHEZALI, Mme Héléne MAGNIN-FEYSOT, Mme Eléonore METZGER, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU, **Merrey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Pouilley-Français :** M. Stéphane RAMELET, **Venise :** M. Charles POMMEY, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien AUBERT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne BERNABEU

*Délibération du Conseil de Communauté du 21 mai 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole*

Procurations de vote : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX à Mme Valérie MAILLARD, **Besançon :** M. Guillaume BAILLY à M. Bruno CAIRE (jusqu'à la question n°15 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Clément DARCO à Mme Christine WERTHE, Mme Annie GAUTHIER à M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT à M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Laurence MULOT CESARI à M. Patrick JACQUES (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Esther SZWARC à Mme Anne-Rachel SCHERTZ (jusqu'à la question n°1 incluse), **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO à M. Henri BERMOND, **Brillans :** M. Thierry NONNOTTE à M. Romain VIENET (jusqu'à la question n°2 incluse), **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU à M. Pascal ROUTHIER, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°1 incluse), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Rancenay :** Mme Catherine BECKER à Mme Julie GIRARD (jusqu'à la question n°2 incluse)

Délibération n°2026/2026.00105

Rapport n°2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 février 2026

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 février 2026

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Maire

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal des séances du Conseil Communautaire.

A l'unanimité des membres en exercice lors du précédent mandat, le Conseil Communautaire approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 février 2026.

La liste des délibérations examinées en séance de Conseil Municipal et les procès-verbaux y afférant peuvent être consultés sur le site de la Ville de Besançon (besancon.fr : rubrique La Ville / Conseil Municipal / Délibérations). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent également.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

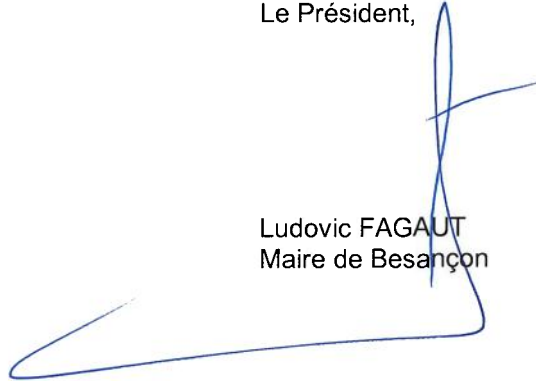
La Secrétaire de séance,

Marie-Jeanne BERNABEU
Conseillère Communautaire Déléguée



Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du jeudi 26 février 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 février, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (à compter de la question n°5), **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°5), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°5), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°5), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°15), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°5), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°12 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°5), M. Yannick POUJET (à compter de la question n°2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU, **Chalezeule :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°5), **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Genes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE (à compter de la question n°5), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°5), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (à compter de la question n°5), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vorges-Les-Pins :** M. Sébastien GIRARDET

Étaient absents : **Besançon :** M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brailans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER,

Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN,

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote : **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kevin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n°14 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Françoise PRESSE, Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. François BOUSSO (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°13), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Aurélien LAROPPE, **Francois** : M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN à M. Jean-Michel CAYUELA, **Larnod** : M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER à M. Pascal DERIOT, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET (jusqu'à la question n°4 incluse), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous allons ouvrir la séance. Je sais que c'est la dernière, mais comme Gabriel l'a dit, si vous voulez boire un verre après, il faut commencer.

Avant tout, je pense qu'il est absolument important – vous serez tous d'accord – de dire qu'il y a deux jours, le 24 février 2022, la Russie envahissait l'Ukraine. Je rappelle que dès ce jour, nous avons mis un drapeau à chaque Assemblée. Quatre ans de souffrance, de villes détruites et de vies brisées, 4 ans de résistance héroïque du peuple ukrainien pour sa liberté et sa dignité.

Dès les premiers jours, Grand Besançon Métropole a choisi d'agir, parce que la solidarité se vit. Nous avons donc accueilli et protégé les réfugiés ukrainiens dès mars 2022 en facilitant leur intégration, en relayant les dispositifs d'urgence avec l'Etat, entre autres, nous avons structuré un parcours d'accueil dédié et nous avons amplifié les appels aux dons et à l'engagement bénévole, qui est extrêmement fort et important ici à Besançon et dans le Doubs, nous avons contribué financièrement à hauteur de 50 000 € pour répondre aux besoins urgents de nourriture, de soin, d'abri, mais aussi fait don d'un bus pour les soins médicaux et offert un autre minibus adapté en 2025 à l'association Convois Solidaires, permettant aujourd'hui le transport d'enfants vers les soins essentiels en région d'Odessa.

C'est toute la communauté bisontine qui s'est mobilisée : établissements de santé, associations, entreprises et habitants, et, bien sûr, des convois solidaires, deux associations en particulier – comme je le disais, UKRaide et Convois Solidaires se sont mobilisés tous deux pour apporter et acheminer des tonnes de matériel – et des familles ont ouvert leurs portes. Je le répète, nous sommes un Département extrêmement généreux. Il faut saluer évidemment non seulement l'engagement des associations, l'engagement des bénévoles, mais aussi les dons faits par chacune des familles présentes sur notre territoire. Grand Besançon s'est révélé à nouveau une terre d'accueil et de solidarité.

Malheureusement, 4 ans après le début de cette guerre, notre engagement reste intact. Nous continuons bien sûr de soutenir l'Ukraine, car la paix, la justice et la liberté sont des combats qui nous concernent tous. Nous souhaitons évidemment rappeler l'importance de trouver une résolution à ce conflit.

Aujourd'hui, nous rendons hommage à la résilience du peuple ukrainien et réaffirmons notre soutien indéfectible à ces institutions démocratiques et à tous ceux qui subissent les conséquences de la guerre. Il me semblait important que nous rappelions cet anniversaire malheureux, parce que finalement, la guerre de l'Ukraine commence à dépasser le temps même de ce que nous avons vécu à la Seconde Guerre mondiale. C'est juste insoutenable et insupportable.

En ce moment d'hommage, je tiens aussi à rendre hommage à Pierre BRUNEL, l'ancien maire de Roche-lez-Beaupré, décédé le 14 janvier dernier. Maire qui a été maire de 1977 à 1983, Pierre BRUNEL

*Procès-Verbal du Conseil de Communauté du 26 février 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole*

a marqué les Rochois. Il a entrepris et réalisé de nombreux chantiers avec son équipe municipale : assainissement, espaces verts, fleurissement, agrandissement de la Mairie, création du bulletin municipal *Réflexion*, réfection du clocher de l'église, aménagement d'un terrain de football. Il a participé à la création du Syndicat intercommunal pour l'organisation du ramassage et du traitement des ordures et contribué ainsi à la construction de l'Intercommunalité – nous en parlions tout à l'heure. Je tiens bien sûr à saluer son engagement d'élus au service de l'intérêt général, son humanisme, son attention portée aux anciens. C'était important de le saluer.

Malheureusement, je dois également rendre hommage à Pierre BOURGIN, qui nous a quittés, lui, le 30 janvier. Il était lui aussi profondément attaché à notre territoire. Pierre BOURGIN a consacré une part essentielle de sa vie à la sauvegarde de la mémoire rurale et du patrimoine comtois. Son implication déterminante dans la création, puis le développement du Musée des Maisons Comtoises de Nancray en tant que directeur et conservateur de 1984 à 1997, a permis de préserver des savoirs, des gestes et des lieux qui racontent l'histoire de nos villages et de celles et ceux qui les ont façonnés. Par son dévouement, sa conviction et sa persévérance, il a légué bien plus qu'un musée : un héritage vivant transmis aux générations présentes et futures.

Au nom du Conseil Communautaire, j'adresse à leurs familles, à leurs proches et à tous ceux qui ont partagé leur engagement nos sincères condoléances.

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je propose maintenant d'ouvrir cette séance. Elle va avoir un caractère tout à fait singulier, puisque c'est la dernière de notre Conseil pour ce mandat. De ce fait, je propose comme secrétaire de séance, si elle le veut bien, Françoise PRESSE, parce que c'est un salut particulier aussi. La dernière fois, c'était toi, Gabriel ; maintenant, c'est Françoise, pour être cette élue, engagée depuis maintenant de nombreuses années. Nous le verrons, on sait aujourd'hui combien il est important de voir des engagements tout entiers des uns et des autres.

Je vous propose maintenant d'approuver le procès-verbal du Conseil du 29 janvier 2026. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Françoise PRESSE secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 29 janvier 2026.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, il est question de prendre acte de l'état des décisions du Bureau dans le cadre de la décision du Conseil, c'est le rapport n° 2. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je considère que nous prenons acte.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 3 concerne les décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je considère que vous avez pris acte. Merci.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4. Recours au vote électronique- Modification du Règlement Intérieur

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, c'est juste un dossier qui concerne la pratique du recours au vote électronique et qui nécessite une modification du règlement intérieur suite à des modifications réglementaires qui nous donnent la possibilité d'utiliser le vote électronique pour la prochaine installation du Conseil Communautaire. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve la possibilité de recourir au vote électronique pour les élections y compris pour l'élection du Président, des membres du Bureau ou toute autre élection,
- Approuve la modification de l'article 19 du Règlement Intérieur telle que présentée ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. Budget Primitif 2026

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il est maintenant question du rapport concernant le Budget Primitif. Avant la présentation du Budget Primitif, je souhaiterais, au nom de tous, d'ailleurs, rendre un hommage singulier à Gabriel BAULIEU pour son engagement, qui est tout autant, bien sûr, important, avec un parcours électif extraordinaire. Ce moment du Conseil me paraît opportun pour rendre hommage à Gabriel, lui qui a été le seul élu, le seul, à rapporter le budget de l'Intercommunalité depuis sa création en 1993, soit 33 ans.

Gabriel, très jeune, tu t'engages pour les autres et participes à la vie collective, à la vie communale. Tenez-vous bien : en 1969, tu œuvres à la création de l'Association des jeunes de Franois, Serre-les-Sapins, dont tu deviendras le Président – il paraît, un peu forcé – à 22 ans.

M. BAULIEU.- A mon insu.

Mme LA PRÉSIDENTE.- A ton insu.

M. BAULIEU.- A l'insu de mon plein gré.

(Rires)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu prendras ensuite, la présidence de l'Association des parents d'élèves – tu montes en grade – de Serre-les-Sapins de 1987 à 1989 où tu milites pour obtenir une ouverture de classe. Déjà, le Rectorat avait peur.

M. BAULIEU.- Je ne pense pas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- L'aventure municipale commence en 1989 directement par la fonction de maire. Tu as su très tôt prendre les plus hautes responsabilités. Dès ton premier mandat de maire, tu t'investis à la construction de l'intercommunalité, qui s'incarnera sous la forme d'un District en 1993. Tu fais partie des fondateurs de l'intercommunalité, et d'emblée, tu as des responsabilités au sein du Bureau, où tu es chargé des finances. D'ailleurs, tu viens de me donner un élément qui montre que dès le départ, tu travailles assidûment à la constitution de la gouvernance et de l'exécutif, parce qu'il vient de me donner quelque chose qu'il a sorti de ses placards : le 30 septembre 1993, tu proposes l'installation des instances du District du Grand Besançon avec la proposition des communes de la périphérie. On va bien donner le nom, parce que je pense que cela va évoquer une histoire pour certains. A l'époque, pour le Sud Plateau, c'est Annie AUGÉ ; pour l'Ouest et le Nord, c'est Gabriel BAULIEU, figurez-vous ; pour l'Ouest et le Nord, c'est Dominique BOILLOT ; pour le Sud-Ouest, Jean BOUSSET.

M. BAULIEU.- C'est le père.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sud Plateau, c'est Gilbert BRENET ; Ouest et Nord aussi, Bernard GAVIGNET ; Sud-Ouest, Claude GIRARD ; Est, André MARTIN ; Sud Plateau, André SPONY ; Ouest et Nord, Robert STEPOURJINE ; Ouest et Nord, Geneviève VACHERET ; Sud-Ouest, Robert VALFREY ; Sud Plateau, Jean-Louis VUILLEMIN. On voit qu'il y a de la filiation quand même ! Tu nous en diras plus.

D'emblée, non seulement tu es un fondateur, mais tu es actif pour organiser l'ensemble des Bureaux.

En 2001, tu deviendras premier VP de la CAGB, fonction que tu conserveras à travers les mandats. Tu portes une vision, considères que l'intercommunalité et la collaboration renforcent le territoire. Coopération, partenariat, intercommunalité de proximité, des notions martelées, parce que nous t'avons entendu les marteler, que tu as fait progresser et se concrétiser sans ménager ta peine.

Nous savons tous le travailleur que tu as toujours été et que tu es : au travail 7J/7, avec des nuits n'excédant pas les cinq heures, paraît-il – c'est la petite souris qui me l'a dit. Voilà le secret pour être capable depuis 33 ans – je ne dis pas que tout le monde doit faire la même chose – de relire de manière exhaustive – je vous le dis, à la virgule près – tous les rapports, pour ne pas dire les pavés, des Bureaux et des Conseils communautaires. Un vrai sacerdoce ! D'ailleurs, si vous l'observez, vous le voyez se déplacer avec de grands sacs qui transportent ces fameux pavés.

Ton engagement t'a permis d'occuper des fonctions nationales à travers ta délégation à l'intercommunalités de France, d'abord au Conseil, puis au Bureau comme Vice-Président en charge du commerce, fonction qui te permettra de siéger à la Commission nationale d'Aménagement commercial, la fameuse CNAC, dont tu prendras la présidence dernièrement en janvier 2025. Il faut le dire : insatiable. La relecture des rapports de GBM ne te suffisait plus, tu en voulais d'autres ?

Quel parcours ! Au nom de l'Assemblée communautaire du Grand Besançon, je te remercie.

(Applaudissements)

(Madame la Présidente remet un cadeau à Monsieur BAULIEU)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je te remets ce présent, symbole de cette inscription dans l'espace Grand bisontin, politique institutionnelle, et le temps, bien sûr. Merci à Gabriel. C'est écrit « ouverture du cadeau ». Oui, il est bien emballé !

(Monsieur BAULIEU ouvre le cadeau)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qu'est-ce donc ? Voici le Taureau d'Avrigney.

(Applaudissements)

Pour ceux qui ne le connaîtraient pas encore, c'est le Taureau d'Avrigney, qui a été découvert en 1756 par Jean CHEVALIER dans un champ où avaient été signalés les restes de fondations des tuiles et de la monnaie romaine. Daté du 1^{er} siècle après Jésus-Christ par Emile ESPERANDIEU, le Taureau

*Procès-Verbal du Conseil de Communauté du 26 février 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole*

d'Avrigny reflète les tensions et l'acculturation qui accompagnent la romanisation dans le Nord-Est de la Gaule. La statue est caractéristique du mouvement réaliste de l'art romain, mais les trois cornes et la rosette sur son front révèlent sa nature divine – tu vois, quelque part, il y a sans doute quelque chose de divin en toi – issue du fond ancien des croyances indigènes.

Pourquoi ce cadeau ? Ce cadeau est un clin d'œil à tes origines, puisque tu es issu d'une famille nombreuse d'agriculteurs, un clin d'œil à ta carrière professionnelle au service de l'agriculture, que tu as fait prospérer en menant de front ton activité et tes études de droit. En effet, Gabriel a réussi l'exploit d'arriver major de promo en première année de droit sans avoir assisté à aucun cours, m'a-t-on dit, coiffant même au poteau celui qui deviendra l'Archevêque de Metz. Vous voyez les références. Ce cadeau est également un clin d'œil au concours de labour que tu as organisé bien avant Terres de Jim et qui t'a valu d'être fiché par les Renseignements généraux comme dynamique, réservé et progressiste. On a tout sur toi ! Il a bien fait son boulot.

C'est un clin d'œil aux paysages auxquels nous te savons attaché, de montagne et haute montagne, que tu as découverts lors de ton service militaire au 7^e bataillon de chasseurs alpins à Bourg-Saint-Maurice, service militaire duquel tu es sorti sous-officier – je sais tout et vous allez tout savoir sur Gabriel –, décoré de l'étoile du Cèdre. Je sais que cette expérience t'a profondément marqué par son brassage sociétaire, soixante-huitard, oui, soixante-huitard, mais aussi un futur millionnaire en franc suisse, m'a-t-on dit, et dans l'apprentissage de la gestion de groupes humains aussi divers.

Encore une fois, par ton engagement, tu auras marqué ce territoire, notre territoire, et encore une fois, mille fois, bien sûr, merci à toi. Merci pour tout.

(Applaudissements)

M. BAULIEU.- Très sincèrement, merci beaucoup. Je dirais quelques mots, mais nous ne nous étions pas concertés. J'ai dit tout à l'heure à la Présidente que j'avais prévu quelques mots à caractère plus général à la fin de mon exposé sur le budget.

Les mots qui me sont adressés me touchent. C'est vrai que certaines informations avaient été diffusées dans un comité un peu plus restreint, mais comme ça, vous savez tout.

Il est vrai que lorsque l'on parle des chasseurs alpins, le ski alpinisme que vous avez pu découvrir cette année est un exercice hivernal, au moins hebdomadaire, chez les chasseurs alpins, à une différence près : c'est un peu moins rapide, mais vous avez 25 kilos dans le dos, ce qui change un peu l'exercice en neige profonde, si vous voulez rentrer dans le détail.

Ce présent me touche aussi particulièrement. C'est vrai qu'il fait référence à ce qui a été rappelé historiquement, à la fois à mes origines, qui sont effectivement agricoles, mais aussi professionnelles, puisque j'ai fait toute ma carrière professionnelle en agriculture. Figurez-vous que nous avons installé une copie du Taureau d'Avrigny dans le hall du Groupe Rural, rue de Belfort, lorsque le bâtiment a été rénové dans les années 2000. Je ne sais pas s'il y est encore, mais quand j'ai vu surgir la tête, je me suis dit : « M'y revoilà ». C'est donc un souvenir professionnel, puisque nous avons souhaité sortir des photos de râteaux faneurs ou autre chose de ce genre.

A la fois pour tes propos, merci beaucoup, et merci beaucoup également pour ce cadeau, qui me touche profondément. Je vous dirai quelques mots du parcours intercommunal, mais ce sera effectivement très bref, parce que c'est une longue histoire. Vous y avez vous-même participé, puisque l'histoire se poursuit, elle ne s'achève pas. Je terminerai d'ailleurs mon propos sur les perspectives et sans doute l'esprit qui doit nous animer, vous animer, animer nos successeurs pour l'avenir.

Encore une fois, merci beaucoup.

(Applaudissements)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci à toi. Maintenant, budget.

(Rires)

M. BAULIEU. - C'est un exercice un peu singulier. A l'aune des questions des Orientations Budgétaires, je vous remercie pour votre compréhension de ne pas trop en rajouter ce soir, n'est-ce pas ? Mais qu'importe, les questions recevront réponse.

(Diffusion d'un diaporama)

Avec l'aide à nouveau des services et d'un diaporama support, je vais essayer d'en faire une présentation un peu différente de celle des Orientations Budgétaires, qui sont assez particulières, comme nous le faisons traditionnellement à Grand Besançon, puisque les Orientations Budgétaires, c'est un prébudget, donc nous avons un rapport qui est presque exhaustif sur les aspects des documents comptables et plus important que celui-là quant au bilan de l'action et aux perspectives. S'il y a un rapport à garder, j'ai tendance à dire que c'est davantage le Rapport d'Orientations Budgétaires que le rapport budgétaire en tant que tel.

Ce soir, nous rentrons dans ce rapport budgétaire, faisant suite à nos orientations du 29 janvier dernier. Il est vrai que ces orientations nous ont permis d'évoquer les grands projets sous l'angle bilan et perspective, ce que je viens d'indiquer. Nous passerons plus rapidement sur ces considérations ce soir, d'autant plus que ce projet de budget est conforme aux axes, aux contenus et aux grands équilibres des Orientations Budgétaires, ce fameux prébudget dont je parlais il y a un instant. Les seules modifications intervenues résultent de l'affectation des résultats sur les budgets annexes : cela fait environ 1,6 million – c'est ce que vous trouvez dans le rapport –, évolution que nous avons indiquée dès le 29 janvier dernier.

Pour autant, ce qui est important de rappeler, c'est le sens donné au travers de ce budget : celui de la mobilisation maintenue et avancée au service du Projet de territoire afin que les engagements pris au travers de celui-ci se concrétisent de façon effective sur le terrain et dans le quotidien des habitants de Grand Besançon. Pour cela, il fallait, outre la volonté partagée que nous avons eue, nous en donner les moyens. C'est ce que nous avons fait chaque année avec des budgets, des plans pluriannuels d'investissement et de fonctionnement chaque fois portés au niveau maximal de ce que permettaient nos équilibres financiers et sur la base d'objectifs à la fois réalistes et atteignables. La preuve en est que nous les avons atteints tout en conservant une situation financière saine, ce qui est un atout indispensable pour l'avenir.

L'exemple de l'investissement est particulièrement marquant. Je vais me répéter, pas seulement dans nos assemblées, d'ailleurs, mais j'ai souvent plaisir à le souligner, et aussi pour que l'on prenne la mesure de ce que fait l'intercommunalité, de ce qu'est l'intercommunalité sur ce territoire. Grand Besançon Métropole a atteint un niveau de dépenses d'équipement en 2025 de près de 112 M€, ce qui constitue un niveau inédit, quasiment doublé par rapport à celui de 2020 à compétences constantes. Vous voyez le parcours que nous avons fait durant ce seul mandat.

En parallèle, nous avons veillé en continu – c'est bien l'objet de notre stratégie financière – à inscrire notre action dans la durée, en responsabilité et en maîtrise, car, je tiens à le souligner, dans le contexte national des finances publiques que l'on connaît, un peu fluctuant, être solide financièrement comme l'est notre Collectivité, en veillant constamment à adapter nos dépenses à nos recettes, c'est aussi et avant tout garantir notre liberté de choix pour l'avenir.

Le projet de Loi de Finances 2026, même s'il allège les efforts demandés aux collectivités locales, qui seront de l'ordre de 2 Mds€ au niveau national, comme en 2025, et contre les 4,6 milliards que l'on a vus apparaître dans la version initiale de septembre, cette contribution impacte pour autant tout particulièrement les intercommunalités. Elles porteront, en effet, à elles seules, la moitié des efforts demandés à l'ensemble des collectivités alors qu'elles représentent moins du quart de l'ensemble des budgets locaux. Je me suis permis de faire ce petit commentaire en conférence de presse hier : il y a 1 200 intercommunalités, il y a 35 000 communes. Cherchez la justification. C'est un point de vigilance et de mobilisation à avoir, car affaiblir les intercommunalités reviendrait à affaiblir le bloc communal, le bloc local dans son ensemble, communes comprises, bien évidemment, tant le sort de ces différentes instances est désormais lié.

La promulgation tardive de la Loi de Finances n'a pas permis d'intégrer ces impacts dans le Budget Primitif 2026 qui vous est présenté et proposé ce soir, compte tenu des délais d'élaboration, d'analyse

et de transmission des documents budgétaires. Cela sera fait lors de la Décision Modificative n° 1 – je l'évoquerai un peu plus tard.

Malgré les contraintes renforcées, mais aussi les incertitudes – car, que se passera-t-il après 2026, sachant que la question des déficits publics n'a pas trouvé le début d'une solution dans le budget national ? –, le choix résolu du Grand Besançon pour le budget 2026 est celui d'une dynamique poursuivie et même renforcée, malgré ces incertitudes et malgré les craintes que l'on peut avoir pour l'avenir, puisqu'on n'a pas retrouvé de cercle vertueux en matière de finances publiques nationales.

Grand Besançon Métropole se positionne aujourd'hui comme un acteur majeur de développement, comme le premier investisseur de notre territoire et comme un moteur essentiel de l'attractivité et de la proximité. Il est donc primordial pour nos habitants et l'ensemble des forces vives (associations, entreprises, partenaires) du Grand Besançon de maintenir notre cap en 2026.

Comme nous l'avons souligné lors des Orientations Budgétaires, Grand Besançon Métropole a su conserver, dans le cadre de sa stratégie financière, une situation budgétaire saine et sécurisée, qui est le résultat d'un pilotage et d'une maîtrise maintenus. C'est ce qui donne à notre Intercommunalité une capacité de résistance et d'adaptation, qui nous permettra, cette année encore, d'absorber les impacts des décisions nationales sans renoncer au sens et au volontarisme que nous portons pour mettre en œuvre notre Projet de territoire, relever les défis à venir et mener les transitions nécessaires.

C'est dans ce sens qu'a été construit le budget 2026 de près de 388 M€, qui vient confirmer la dynamique intercommunale de ces dernières années : dynamique indéniable d'investissement, en prévision comme en réalisation, avec près de 129 M€ de crédits programmés au Budget Primitif 2026, ce qui représente plus de 175 M€ ouverts si l'on prend en compte les crédits engagés sur 2025 et reportés sur 2026 en paiement ; dynamique également en matière de soutien à la qualité des services publics communautaires à travers des dépenses de fonctionnement prévues à hauteur de près de 243 M€. Nous proposons donc un budget 2026 à la fois collectif dans ses choix, ambitieux par son contenu et sa vision, tout autant que dans ses déclinaisons budgétaires, mais c'est aussi un budget maîtrisé et fait en responsabilité pour garantir la préservation des équilibres financiers de long terme, et, dans le temps, la pérennité d'une solidarité communautaire qui profite à tous.

Le budget 2026 qui est proposé représente près de 404 M€ tout compris et 388 millions si l'on retire la subvention d'équilibre du budget principal au budget transport, qui représente 15,8 M€ et qui constitue une dépense d'un côté et une recette de l'autre, d'où sa neutralisation.

Deux particularités de Grand Besançon Métropole sont à souligner : d'une part, l'importance des budgets annexes – vous les avez sous les yeux –, qui représentent près de 188 M€ ; d'autre part, le poids que nous avons souhaité consacrer à l'investissement dans nos budgets.

Comme je l'ai indiqué, les multiples rebondissements de la Loi de Finances 2026 depuis son annonce à l'automne jusqu'à sa promulgation particulièrement tardive n'ont pas permis d'intégrer ses impacts dans le budget 2026. Nous avons pour autant d'ores et déjà des impacts non négligeables des décisions nationales dans notre budget, au premier rang desquels la hausse des cotisations CNRACL adoptée par décret en janvier 2025, qui prévoit une augmentation de 12 points sur 4 ans, ce qui représente environ 1 M€ supplémentaire par an pour Grand Besançon Métropole, tous budgets confondus. Un autre point connu ou du moins très largement pressenti, c'est la baisse du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, qui est une dotation de l'Etat, et son extinction progressive à raison de 200 000 € par an chaque année du fait de sa réintégration, depuis l'année dernière, dans ce que l'on appelle pudiquement les « variables d'ajustement » au niveau national, à savoir très simplement les enveloppes qui sont ponctionnées pour financer les évolutions d'autres dotations – vous aurez compris la manœuvre. C'est un bon exemple du principe : « Rien ne se perd, et surtout, rien ne se crée ». C'est LAVOISIER qui l'a dit.

Quant à la Loi de Finances 2026 à proprement parler, ses impacts sont conséquents, particulièrement pour les intercommunalités. Si Grand Besançon Métropole échappera – échappe, semble-t-il – une nouvelle fois au prélèvement effectué au titre du DILICO, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités locales, nous serons, en revanche, particulièrement concernés par la baisse des compensations fiscales de l'Etat liée à l'abattement de moitié des locaux industriels. Cette réforme nationale, qui date d'il y a seulement cinq ans, avait vocation à être intégralement compensée. On sait

pour autant ce que valent ces engagements, car ce n'est pas la première fois. Pour ne citer qu'un exemple, sur le Versement Mobilité, la compensation soi-disant intégrale du passage de 9 à 11 salariés avait tenu trois ans avant d'être réduite de moitié, mais il y a des exemples précédents à foison.

Pour Grand Besançon Métropole, la diminution d'un peu moins de 20 % de la compensation de Taxe foncière et de CFE sur les locaux industriels représente environ 1 M€ de perte de recettes en 2026, et ce de façon malheureusement très probablement pérenne. Autre point très impactant de la Loi de Finances qui figurait dans le projet initial et qui a été maintenu malgré la mobilisation des associations d'élus locaux, c'est le décalage d'un an du versement du fonds de compensation de TVA uniquement pour les intercommunalités. Même s'il s'agit d'un décalage de trésorerie, cela représente une perte de plus de 6,5 millions en recettes instantanées en 2026 pour le budget principal, en investissement, et même 7 millions en y incluant le budget déchet, lui aussi concerné. Cela a au moins un coût de financement pour compenser. Cela constitue également un signe particulièrement défavorable, d'autant plus dans le cycle d'investissement élevé dans lequel nous sommes, quant au rôle des intercommunalités dans le soutien au développement économique et au carnet de commandes des entreprises, parce qu'il y a les deux aspects en un. Cela questionne aussi sur le sens de cette décision, qui devrait aboutir à de l'emprunt supplémentaire pour compenser ce décalage de recettes d'investissement, et donc, de manière plus globale, à de la dette publique en plus. Cherchez l'erreur, pourrions-nous dire. Ces deux derniers points seront inscrits dans la Décision Modificative n° 1 en juin et soumise à l'Assemblée qui siégera à ce moment-là.

S'agissant du budget consolidé 2026, toujours hors subvention d'équilibre transport, il est en évolution de plus de 5 M€ par rapport au BP 2025, soit 1,4 % : 145 M€, soit plus de 37 %, correspondent à l'investissement, dont, je l'ai indiqué, près de 129 M€ sont consacrés en BP aux dépenses d'équipement, en hausse de près de 1 M€, sachant, pour rappel, que le niveau de 2025 était déjà lui-même en hausse de plus de 17 M€ par rapport à l'année précédente.

Le budget 2026 confirme ainsi la mise en œuvre à pas accélérés de notre ambitieux Plan Pluriannuel d'Investissement de plus de 570 M€ sur 2025-2029, tous budgets confondus, et la réalisation des opérations programmées. Je parle à la fois de grandes opérations particulièrement structurantes qui engagent par leur réalisation les années prochaines : la Grande Bibliothèque, mais aussi la restructuration du Campus, le contournement routier, la rénovation de Planoise, le Plan local d'habitat, l'extension des réseaux de chauffage urbain, etc., mais aussi les enveloppes plus récurrentes de travaux de proximité, tout aussi essentiels, par exemple la voirie, l'éclairage public, les réseaux d'eau, etc. Il va croire que je fais une fixation, mais il y a une proximité immédiate, si bien que je souligne régulièrement les dépenses de voirie. D'ailleurs, j'y reviendrai.

Il me semble important de souligner que cet effort maintenu en matière d'investissement constitue un point d'appui, de confiance et de visibilité essentiel pour les entreprises, qui en ont bien besoin aujourd'hui. On le rappelait encore hier en conférence de presse : c'est effectivement de l'équipement pour le territoire, donc c'est de l'attractivité, mais c'est également du boulot, c'est de la valeur ajoutée et ce sont des rémunérations dans les entreprises de notre territoire.

Les dépenses de fonctionnement, de l'ordre de 243 M€, sont quant à elles en évolution globale de 1,7 %, même si les évolutions diffèrent logiquement en fonction des budgets. Nous avons d'ailleurs évoqué ces détails lors des Orientations Budgétaires.

Evoquons cette fois le budget principal uniquement, qui est le plus gros de nos budgets, avec plus de 216 M€. Le budget principal porte aussi la plus grande part des dépenses d'équipement, 63 % exactement, soit 82 M€ au total. Cela représente 3 M€ de plus qu'au BP 2025 et 11 millions de plus qu'en 2024. Les dépenses de fonctionnement sont pour leur part en évolution soutenue, on peut le qualifier ainsi, de +2,7 %, ce qui matérialise notre volonté de soutenir les services, nos partenaires et les compétences communautaires.

Je fais une parenthèse sur l'évolution de nos ressources humaines, puisqu'à 3,8 %, c'est une des évolutions les plus soutenues. Nous assumons là deux choses : à la fois l'amélioration salubre que nous avons décidée il y a deux ans – en effet, d'année pleine, bien évidemment – et la création de différents postes relatifs aux missions que nous devons assumer.

Les recettes de fonctionnement connaissent quant à elles une évolution plus modérée de l'ordre de 1,6 %, en lien notamment avec l'atonie nationale de la TVA, dont je dirai quelques mots. Bien sûr, il conviendra à l'avenir de ne pas renouveler sans cesse ce différentiel, chacun l'aura bien compris, parce que pour autant, cette année, l'épargne brute est par conséquent en baisse, avant prise en compte des impacts de la Loi de Finances d'un peu plus de 1 M€ – nous le verrons, j'y reviens presque tout de suite. Pour autant, le faible endettement de Grand Besançon Métropole du fait d'un investissement autofinancé et conforté par des cofinancements particulièrement importants aboutit à ce que nous gardions une épargne nette solide de près de 15 M€ en Budget Primitif, ce qui reste bien supérieur au niveau minimum déterminé dans le cadre de la stratégie financière, qui est de 11 M€ en compte administratif – en CFU désormais. Cela témoigne une fois de plus d'une situation maîtrisée.

Vous avez maintenant à l'écran une vision consolidée tous budgets, permettant d'avoir une approche globale et de mesurer les parts relatives des différents postes, avec notamment près de 79 M€ consacrés à notre personnel, soit un tiers de nos dépenses de fonctionnement. Les autres grands postes sont d'une part les dépenses des compétences pour 68 M€, à savoir tous les crédits d'exploitation de nos services communautaires pour leur action au quotidien, et d'autre part les subventions et contributions versées à nos partenaires ainsi que les dépenses supports comme l'énergie ou les assurances. On peut voir également la part de la DSP, des marchés liés au transport, qui représentent près de 60 M€, le budget principal contribuant par ailleurs, à ce budget de transport pour près de 16 M€, comme je l'évoquais précédemment. La subvention au SDIS est également un poste important avec plus de 10 M€.

En matière de recettes de fonctionnement, les recettes issues de nos différents tarifs représentent un peu moins du quart de nos recettes. Il s'agit notamment des redevances eau et assainissement pour près de 30 M€, de la redevance incitative des déchets pour plus de 21 M€, mais également des recettes de billetterie et transport prévues pour environ 11 M€. Ces dernières sont en baisse de 15 %, en lien avec les décisions prises par le Conseil Communautaire de 2025, avec un impact financier qu'il conviendra d'affiner au-delà du bilan à réaliser en matière de report modal évoqué lors des Orientations Budgétaires, estimées à environ 3 M€ en année pleine.

La fiscalité représente un peu moins de la moitié de nos ressources, en y incluant le Versement Mobilité, en hausse de 4,5 millions, notamment du fait du passage du taux de 1,8 à 2 % au 1^{er} janvier de cette année.

Les dotations de l'Etat s'élèvent au total à plus de 28 M€, soit 10 % de nos recettes de fonctionnement totales, et 20 % sur le seul budget principal. La seule dotation globale de fonctionnement est estimée à un peu plus de 18 M€, en stabilité par rapport au montant notifié en 2025.

Nous tablons par ailleurs, sur la poursuite de l'éligibilité au FPIC, qui devrait représenter 2,5 M€, puisque ces dernières années, nous nous sommes éloignés du seuil de sortie, sachant que 60 % des EPCI sont éligibles à ce fonds. Nous sommes également contributeurs au FPIC avec une dépense prévue à environ 120 000 €. Il y a là effectivement de la subtilité des dispositifs nationaux.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, les dépenses d'investissement consolidées s'élèvent à 145 M€ tout compris. Les dépenses spécifiquement consacrées à l'équipement représentent près de 129 M€, auxquels s'ajoutent près de 46 M€ de report, contre un peu moins de 40 l'an dernier. Au total, les crédits ouverts sur 2026 représentent donc près de 175 M€, soit environ 7 M€ de plus que l'an passé. Les dépenses d'investissement incluent par ailleurs, les dépenses liées au remboursement du capital de la dette, qui représentent un peu plus de 13 M€ tous budgets confondus, sachant que l'encours de dette est concentré plus particulièrement, pour 94 %, sur les budgets annexes, dont 58 % sur le budget transport.

Les autres dépenses correspondent au reversement aux communes de la taxe d'aménagement, avec une recette attendue qui reste difficile à estimer et ces dernières années très en retrait de ce que nous avions à connaître avant 2022. Je rappelle que malgré la baisse importante des produits et de taxe d'aménagement perçus, en raison notamment du changement de mode de versement et au délai de mise en recouvrement au niveau national, Grand Besançon Métropole a toujours maintenu son effort pour les travaux de voirie de 1,1 million chaque année, ce qui aboutit à un différentiel supporté par les fonds propres de Grand Besançon Métropole de 2,6 millions depuis 4 ans. Il est important de le

rappeler, car si la solidarité communautaire ne se monnaie pas, elle doit pour autant se financer. C'est du simple bon sens à garder en mémoire pour l'avenir.

Les recettes d'investissement représentent près de 96 M€ (autofinancement par l'épargne). Un tiers provient des subventions reçues, même si nous devons avoir conscience du niveau exceptionnel et en partie ponctuel que cela représente. Sur le budget principal, les participations prévisionnelles des partenaires de l'opération Campus de la Bouloie pour ce que nous portons et la Grande Bibliothèque représentent à elles seules près de 9 M€ et 40 % des subventions et participations attendues.

La prévision d'emprunt représente environ 50 % des besoins de financement hors épargne, avec des ajustements qui seront faits en DM1 – vous savez qu'ils seront importants – comme chaque année, pour ajuster le recours effectif au plus juste des besoins et des réalisations en investissement après reprise du résultat du budget principal.

Quelques mots à présent sur le panier fiscal du budget principal hors Versement Mobilité. Cela fera le lien avec le rapport suivant, qui porte sur le vote des taux de fiscalité. Sur un panier fiscal d'un peu plus de 87 M€, ce ne sont pas moins de 50 M€ de TVA, soit près de 60 % du panier fiscal, que Grand Besançon Métropole perçoit désormais suite au démantèlement progressif de la fiscalité locale, que ce soit celui de la Taxe d'habitation sur les résidences principales ou de la CVAE. Au niveau national, 50 Mds€ de TVA sont affectés aux collectivités, avec une vraie atonie dans son évolution, bien plus d'ailleurs que les impôts qu'elle a remplacés, contrairement aux annonces qui avaient été faites à l'époque. Un récent rapport de l'Inspection générale des Finances – j'ai échangé quelques SMS avec nos directeurs sur ce sujet il y a quelques jours – a montré que la dynamique de TVA ralentit nettement depuis 2023. C'est vrai qu'on se posait des questions, on disait : « On n'est quand même pas en régression ». Néanmoins, la TVA l'est. A cela, il y a de multiples raisons, nous dit-on : une consommation plus orientée vers des biens à taux réduit de TVA ; une épargne des ménages en hausse, donc cette dépense est immobilisée, elle n'est pas dans la consommation ; un ralentissement de certains secteurs ; une hausse des remboursements de crédits de TVA ; l'accroissement des colis de l'étranger en franchise de TVA.

C'est un vrai sujet d'inquiétude, même si ce n'est pas nouveau, car cela correspond à des changements profonds de nos modèles et de nos pratiques économiques, et cela veut dire que nos ressources de fonctionnement reposent pour un tiers sur une recette fragile, peu dynamique et dépendante des choix de l'Etat. Le même rapport souligne par ailleurs, que les écarts entre la prévision du projet de Loi de Finances et l'exécution ont atteint au niveau national entre 6 et 11 Mds€ par an entre 2023 et 2025. Nous l'avons dénoncé depuis plusieurs années, nous sommes maintenant au cœur du problème.

Sur le total de notre panier fiscal, nous n'avons plus de pouvoir de taux que sur environ 35 %, mais en réalité, comme sur la CFE, nous n'avons qu'une marge d'action extrêmement limitée : on peut dire que notre pouvoir de taux sur la fiscalité directe locale intervient en réalité sur 7 %, correspondant à la Taxe foncière et à la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires. En clair, cela signifie qu'une augmentation des taux de 1 % rapporterait 60 000 € à Grand Besançon Métropole. Vous faites ensuite, les calculs que vous voulez en fonction de la recette attendue.

En 2026, les taux de ces taxes resteront stables, comme ils le sont depuis 2019. Sur la CFE, nous proposons, comme nous en avons pris l'habitude, le principe de nous aligner au plus près du taux moyen national, qui est inférieur au taux moyen des collectivités de notre strate, de 3 points, donc ayons-le en tête, même si les délais de vote cette année ne le permettent pas totalement, puisqu'en l'absence de communication officielle de ce taux national dans les délais, nous actionnons uniquement le mécanisme de droit commun. Dans ce cadre, le taux de CFE ne peut varier qu'en fonction de l'évolution pondérée des taux de Taxe foncière des communes membres de Grand Besançon Métropole au cours de l'année passée. Cela représentera une hausse extrêmement limitée du taux de 0,11 %, soit 0,03 point, avec un passage du taux de 26,86 à 26,89 %. C'est ce que vous trouvez dans le rapport suivant sur les taux.

J'en ai fini pour cette présentation synthétique du Budget Primitif. Tous les chiffres détaillés figurent bien évidemment dans le rapport. Ce qu'il faut en retenir, je crois, c'est la confirmation de notre détermination à avancer, à mener à bien les projets engagés, à transformer très concrètement ce territoire que nous partageons, malgré les crises, malgré les difficultés et les contraintes, en mobilisant tous nos leviers pour ce faire.

*Procès-Verbal du Conseil de Communauté du 26 février 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole*

Nous avons eu tout au long de ce mandat une approche collective des choix au sein du Comité PPIF et du Bureau. J'en profite pour remercier tous mes collègues qui ont participé et qui ont contribué, je crois, à ce que le Grand Besançon soit une force vive, active, autonome et responsable, un moteur de cohésion et d'attractivité au bénéfice de tous nos habitants. Mes remerciements à l'adresse de mes collègues élus.

J'ajoute de chaleureux remerciements à tous nos services, cadres et collaborateurs, sans lesquels notre action serait vaine, avec, ce soir, et compte tenu du sujet, une mention particulière en cet instant à la Direction des Finances et de Gestion, à toute l'équipe.

Chers collègues, c'est avec un brin d'émotion que j'achève à cet instant la présentation de notre budget 2026, du 33^e budget de l'Intercommunalité Grand bisontine. J'aurais eu l'honneur de présenter les 33 : 33 budgets d'un montant progressivement multiplié par 43 en euros courants. Quel chemin budgétaire, mais surtout quel chemin intercommunal et territorial parcouru ! Combien de services sont désormais intercommunaux ? Surtout, quel effort d'investissement d'équipement du territoire ? Tous ensemble, c'est-à-dire au sein du groupe local, sans doute environ 200 M€ en 2025 auront été investis sur notre territoire. C'est tout simplement remarquable.

Je vais le répétant, mais sur ce territoire bisontin et Grand bisontin, il y a un avant l'Intercommunalité et un depuis l'Intercommunalité. Qu'en importent les motifs, notre territoire avait historiquement – je l'évoquais hier, cela remonte loin dans le temps, mais je le dis avec respect pour nos prédécesseurs – accumulé quelques retards d'équipement. Depuis l'Intercommunalité, Grand Besançon a investi entre 1,3 et 1,4 Md€. Inutile ici de lister les réalisations, elles sautent aux yeux de tout observateur attentif. Nous avons gagné beaucoup en équipement, nous avons ainsi gagné beaucoup en qualité de vie et en attractivité. Sommes-nous conscients que d'une situation de retard nous sommes parvenus à atteindre une implication qui nous fait dépasser largement le champ de nos compétences, parce que nous considérons cela stratégique ? Je veux bien sûr parler particulièrement de notre investissement dans l'enseignement supérieur souscrit dans le cadre d'un contrat métropolitain conclu avec la Région.

C'est donc un bilan extraordinairement positif que nous pouvons tirer de notre action commune, propos à élargir naturellement au concept même de l'Intercommunalité à la française – la Présidente disait tout à l'heure que j'en parle souvent, oui, c'est vrai –, cette Intercommunalité à la française qui a l'intelligence de la taille pour l'action et la pertinence locale pour l'identité territoriale.

J'ai écrit une tribune il y a quelques années sur le thème « L'Intercommunalité pour que survive la Commune ». Notre bilan et notre action territoriale, riches aussi de l'aide vitale apportée aux communes, en sont le témoignage irréfutable. Qu'on se le dise et qu'on le répète, parce que très clairement, ce n'est pas encore dans tous les esprits, y compris de nos décideurs. Tout cela est le fruit d'une action commune, de la complémentarité dans la diversité – ça, c'est un clin d'œil à Daniel PARIS, qui me le rappelait il y a quelques jours – de nos communes et de la solidarité qu'elle sous-tend.

Je suis plus encore qu'il y a 33 ans un militant convaincu de l'Intercommunalité et un acteur avec vous jusqu'au 20 avril prochain. Cette belle dynamique est enthousiasmante, mais elle doit aussi responsabiliser, parce qu'elle est le fruit d'une cohésion dans la diversité, et par les temps qui courent, la cohésion, trop souvent, n'est pas le souci premier. C'est le seul vœu que je vais former : je forme le vœu que celles et ceux qui porteront cette dynamique territoriale dans un tout proche avenir fassent de cette cohésion indispensable sur le territoire leur première priorité.

A cet instant, permettez-moi simplement de partager avec vous une pensée pour quelques-uns des acteurs essentiels de l'Intercommunalité. Bien évidemment, je n'évoquerai pas tout le monde, mais on se rappelle que lors de la création du District, il y avait à la manœuvre trois personnes : deux personnes de la Municipalité bisontine particulièrement et un élu de la périphérie. Si vous regardez la carte du District, vous comprendrez que je cite Robert SCHWINT. Claude GIRARD et Paulette GUINCHARD comme acteurs, avec de nombreux parmi nous, bien évidemment.

J'ajouterai des personnes avec qui j'ai fait binôme. Je parle de Marguerite VIEILLE-MARCHISET, puisqu'en matière de finances, le premier mandat que j'ai assuré...

Mme LA PRÉSIDENTE. - Sa petite-fille est là.

*Procès-Verbal du Conseil de Communauté du 26 février 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole*

M. BAULIEU.- Nous étions un binôme chargé des finances et c'est ainsi que nous avons commencé au District.

Je voudrais également citer deux personnes importantes dans nos services, qui sont parties trop tôt, la première étant un DGA Finance, André PIETRUCCHI, qui a été DGA Finance chez nous, qui a ensuite, sévi positivement à la Région, puis qui a fait une escapade sur ses terres natales de Corse avant de revenir dans une affectation dans son administration d'Etat dans les marches de l'Est. André PIETRUCCHI est le cadre avec lequel nous avons notamment mis en place le PPIF. J'évoquais cela avec quelques-uns il y a un instant. Nous avons effectivement passé des soirées assez longues à La City à refaire le monde à notre mesure, comme dans ces cas-là. J'ai donc une pensée particulière pour lui.

J'ai aussi une pensée particulière pour notre Directeur des Ressources humaines juste avant la mutualisation de la compétence ressources humaines. Nous avions un directeur qui s'appelait Benoît GOUILLET, qui a été transféré en quelque sorte au CAM lors de la réorganisation de la mutualisation. Benoît, qui était âgé d'une quarantaine d'années, est parti en vacances en Corse et n'en est pas revenu pour un accident de santé brutal.

Je voulais le partager avec vous aussi, puisque j'ai une pensée particulière pour toutes ces personnes qui ont marqué, bien évidemment, notre institution.

Je termine mon propos en vous remerciant pour votre confiance. J'ai envie d'ajouter merci pour 33 ans de patience et meilleurs vœux sincères d'un bel avenir à tous.

(Applaudissements)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Nous adorons t'écouter.

Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de questions particulières sur ce Budget Primitif, tu vois que c'est quelque chose d'extraordinaire. Ah si, Patrick AYACHE.

M. AYACHE.- Dans ce contexte très particulier, je voulais d'abord remercier Gabriel, évidemment, pour le budget que tu viens de présenter, qui est effectivement un très bon budget, ambitieux, avec à la fois une bonne maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et un programme d'investissement de taille relativement considérable, donc merci. Me concernant, c'est avec plaisir que je le voterai ce soir, comme les autres années. Merci aussi, Gabriel, pour ta rigueur. Depuis 25 ans, je me suis arrêté à la création de la CAGB en 2001, je ne suis pas permis d'aller au-delà, parce que ça fait très, très, très longtemps.

M. BAULIEU.- N'utilise pas des mots qui pourraient être désobligeants.

(Rires)

M. AYACHE.- Je te connais donc depuis la fin de l'année 2001, le début de l'année 2002.

Je te disais merci pour ta rigueur, mais merci également pour ta constance, ta constance dans la stratégie financière que tu as souhaité porter, sous couvert des présidents successifs, bien entendu. Je parle de constance parce que certains m'ont souvent entendu te taquiner par exemple sur l'importance de notre excédent depuis 25 ans. Tu m'as toujours répondu : « Ecoute Patrick... » Une fois, tu m'as même dit : « Tu ne comprends rien », je m'en rappelle.

M. BAULIEU.- Aurais-je osé dire ça ?

(Rires)

M. AYACHE.- Tu m'as toujours répondu : « Oui, mais attends un peu. Tu vas voir, cet excédent va finir par s'éroder quand nos dépenses d'investissement vont s'envoler. » On y est, puisque si j'ai bien compris, et ce sera l'objet du compte administratif...

M. BAULIEU.- Le CFU.

*Procès-Verbal du Conseil de Communauté du 26 février 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole*

(Rires)

M. AYACHE.- Oui, le CFU, tu as raison. Nous commençons enfin, à le grignoter avec les résultats du CFU 2025. Par honnêteté intellectuelle, devant tous les collègues, je suis obligé de reconnaître que tu avais raison.

M. BAULIEU.- Il suffisait d'être patient !

(Rires)

M. AYACHE.- Tu as mis un peu de temps pour avoir raison, mais tu avais raison et c'est avec plaisir que je le dis aujourd'hui.

Cela n'a rien à voir avec toi, mais je voudrais également remercier un député Renaissance – j'ai bien dit « un député Renaissance » –, qui s'appelle Jean-René CAZENEUVE, qui est l'ancien rapporteur général du budget et qui a fait une note qui était destinée à être confidentielle, mais que les médias ont récupérée, qui fait l'éloge de la gestion du bloc communal. Rappelez-vous les critiques que nous avons entendues sur les communes ou les EPCI, je ne sais plus exactement, qui dépensaient trop, qui ne maîtrisaient pas leurs dépenses de fonctionnement. Les uns et les autres, nous avons beaucoup réagi là-dessus. J'ai repris cette note : il y fait l'éloge du bloc communal et indique que les maires sont de bons gestionnaires. Il indique que l'absorption post-Covid de la flambée des coûts de l'énergie et de l'inflation a été faite, que la CAF a été améliorée sur la période, que nous disposons d'une épargne stable et abondante (123 Mds€), et nous avons ensemble – et nous y avons pris notre part – investi en 2025 près de 56 Mds€, sachant que je ne parle toujours que du bloc communal, que nous avons un matelas de liquidité pour les collectivités de moins de 3 500 habitants – je ne sais pas si cela se vérifie partout – et que nous avons également une capacité de désendettement de moins de cinq ans alors que le seuil d'alerte, chacun le sait, est à 12 ans.

Je le cite, évidemment, puisque j'avais été – nous étions nombreux dans ce cas – particulièrement chagriné par les critiques qui émanaient du gouvernement ou des gouvernements et qui visaient à critiquer notre gestion et à expliquer la raison pour laquelle il fallait un peu nous enserrer dans des règles pour que l'on évite de dérapier. Voilà, c'est dit et c'est bien dit.

Néanmoins, il reste évidemment les questions d'avenir sur nos finances, que tu as esquissées, les choix que nous aurons à faire dans le prochain mandat. Nous avons un mur d'investissements – je reprends à nouveau l'expression de Jean-René CAZENEUVE – à réaliser, notamment pour la transition énergétique, qui est vraiment l'enjeu, je crois, désormais consensuel auquel nous aurons à faire face – je termine bientôt, on peut faire une petite exception pour cette année exceptionnelle – et avec quelle fiscalité, tu l'as dit, et dans quel ordre de priorité.

Je voudrais terminer par un étonnement, un agacement qui n'a rien à voir avec les personnes ici présentes, qui concerne justement, et tu l'as cité, la compensation des locaux industriels. C'est tout à fait étonnant. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais cette Loi de Finances fait baisser cette compensation de près de 20 %. Cela concerne les communes et l'Intercommunalité. Tu as cité le chiffre de 1 M€. Pour Pirey, petite commune de 2 200 habitants, cela représente presque 40 000 €, soit l'équivalent de 2,5 % de fiscalité.

M. BAULIEU.- Parce que les PME de Pirey sont souvent industrielles.

M. AYACHE.- Oui. C'est donc encore un coup porté à nos collectivités, qui est injuste, parce que les industriels n'avaient rien demandé. C'est sans doute d'ailleurs à cause de notre bonne gestion que j'évoquais à l'instant. En tout cas, merci, Gabriel.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci à toi.

Marcel FELT, puis Anthony.

M. FELT.- Merci, Madame la Présidente. Mon propos aujourd'hui n'est pas de commenter le budget qui nous a été présenté. Il reflète une forme de continuité avec certains postulats de base que je ne partage pas, mais cela ne m'empêche pas de le voter.

Je voudrais aujourd'hui saluer Gaby et son investissement au titre de l'intérêt général. Cela étant, la fonction de Premier Vice-Président en charge des finances est très importante à mes yeux et les choix qui seront faits demain et après-demain ne doivent pas faire place à l'amateurisme. Sur le plan budgétaire, nous n'avons pas toujours partagé les mêmes orientations, mais je me félicite d'avoir toujours entendu un discours construit, pas forcément dangereux pour les finances de l'Intercommunalité, de l'institution. Néanmoins, l'être humain a la capacité de construire des schémas différents, mais qui tendent vers la même finalité.

Tout au long de ces années, j'ai toujours considéré – je ne suis pas le seul à le dire – que tu avais quand même une belle martingale, qui s'épuise, bien sûr, cela a été dit, mais une belle martingale quand même.

En ce jour particulier, je ne suis pas venu avec un cadeau, les finances de ma Commune sont beaucoup trop modestes, bien sûr. Je l'ai placé !

(Rires)

Je suis venu avec mon amitié, qui, elle, est infinie. Merci.

M. BAULIEU.- Merci beaucoup, Marcel.

M. POULIN.- Bonsoir à toutes et tous. Un remerciement parmi d'autres, Gaby, pour les échanges que nous avons pu avoir. J'ai eu la chance, depuis que je suis élu, de siéger à la Commission Finances. Nous avons échangé, nous n'étions pas toujours d'accord sur plusieurs éléments, mais nous avons toujours eu cette qualité de dialogue et d'écoute qui fait que là aussi, je pense avoir appris pas mal à tes côtés et je tenais à le dire.

Je voulais commenter le budget plus précisément pour souligner, d'une part, et je l'avais déjà souligné au moment des Orientations Budgétaires, le fait que nous avons là un budget d'exceptionnelle mobilisation, si je peux le dire comme ça, une accélération qu'on a vue au cours de ce mandat et qu'on a vue pour ceux qui sont là depuis plusieurs années. On est vraiment sur des niveaux d'investissement qui sont particulièrement forts. Tu citais, lors des Orientations Budgétaires, et tu l'as redit, le milliard d'euros investi depuis 2001, dont quasiment la moitié sur ces 6 dernières années. Cela montre à quel point c'est ici que se dessine le destin de toute une partie de la vie de nos habitantes et habitants du Grand Besançon de manière solidaire.

Je voulais aussi souligner l'importance, et tu l'as redit, de la solidarité communautaire. On voit encore dans les masses budgétaires que c'est au cœur de la construction de l'Intercommunalité, que cette solidarité communautaire s'entretient dans le dialogue, et nous avons toujours su le faire ici. Cet équilibre doit pouvoir perdurer de manière forte.

Je voulais aussi embrayer sur quelque chose que tu as indiqué sur la dépendance aux financements nationaux et l'autonomie des collectivités locales. Il est vrai que l'on voit la montée en puissance de notre Intercommunalité – ce budget que nous allons voter en est le relief –, et dans le même temps, on voit que nous ne nous permettons pas d'avoir une réelle autonomie financière, et encore moins une autonomie fiscale. C'est le combat que, je crois, nous devons et nous devons continuer à mener, maires, membres de l'Intercommunalité, élus, pour nous assurer que ce que nous pouvons faire, ce que nous savons faire en local, nous ayons les moyens de le faire, et que les bons élèves, les bons gestionnaires, ne soient pas punis au final.

Je ne sais pas si tout le monde se rend bien compte de ce que tu as dit en matière de compensation de la TVA, qui était une recette nationale. Aujourd'hui, en effet, plus de 50 Mds€ de TVA viennent compenser les baisses d'impôts ou les suppressions d'impôts au bloc local. Quand je regarde les débats au niveau national, au niveau budgétaire, on recherche 40 milliards, 50 milliards. Là, on voit un lien direct entre les choix budgétaires qui ont été faits, et, au nom de ces choix budgétaires, venir récupérer encore sur le dos des collectivités une somme équivalente. Cela n'est pas acceptable. Nous ne le disons

pas de la même manière, mais je sais que nous partageons, *in fine*, cette même préoccupation, et collectivement, nous devons continuer à le faire.

Dans ce budget et tout au long du mandat, ce qui est particulièrement notable, c'est la réalité selon laquelle les questions de transition écologique, les questions d'adaptation de nos territoires au changement climatique ont pris une place centrale dans notre budget. Là aussi, c'est une préoccupation que nous devons continuer à avoir et que nous devons continuer à porter. On voit que les épisodes climatiques touchent de plus en plus nos territoires. Il était question d'inondations, il n'y a pas longtemps dans d'autres territoires, je me souviens des épisodes qui se sont passés à Devecey, qui avaient d'ailleurs amené un débat extrêmement intéressant ici autour de la GeMAPI.

Ce sont ces qualités de débat, cette qualité de débat que nous devons poursuivre et que nous devons continuer à avoir dans cette Assemblée. Merci. Moi, je n'ai connu qu'une partie des 33 budgets, mais j'ai toujours apprécié ça. J'aurais pu suivre dès mes premières années les budgets, mais je faisais autre chose. Vraiment, c'est cette transmission et cette continuité dans lesquelles nous nous inscrivons. Merci pour tout cela et merci pour ce budget, que nous sommes fiers de porter collectivement.

M. BAULIEU. - Bien évidemment, des remerciements à vous trois qui êtes intervenus et aux propos que vous avez tenus à mon endroit. Sur le fond du dossier, ce qui a été dit avec un peu d'humour par Marcel, sur la martingale, c'est le résultat d'une stratégie. C'est aussi comme cela que l'on bâtit de la solidité et des capacités à agir. Je voulais simplement apporter cette petite précision et partager ce qui a été dit par vous deux ou vous trois sur les perspectives, notamment sur notre gestion interne – tu y as fait allusion, Patrick.

On va rentrer – j'utilise le « on » ; je ne serai bien évidemment plus parmi vous, mais au nom du collectif – dans le processus d'endettement. Les collègues du Bureau, vous l'avez parfaitement en tête, puisque ce sont des éléments que nous avons déjà simulés à plusieurs reprises dans nos séminaires budgétaires de rentrée. On sait que l'érosion des niveaux d'épargne est extrêmement rapide, donc ce sera bien une réalité qui sera touchée du doigt, et ce dès le mandat à venir. Ce n'est pas à mettre à la charge de qui que ce soit, c'est le résultat de notre trajectoire. J'ai d'ailleurs dit à plusieurs reprises que cette trajectoire allait nécessiter de solliciter l'impôt, dans des proportions, bien évidemment, qu'il reviendra à l'Assemblée en place de définir. C'est donc une réalité, bien évidemment, et cela s'inscrit dans un contexte qui est fait d'incertitudes, cela a été dit.

C'est vrai qu'on ne peut que se désoler que dans notre pays, les collectivités soient victimes petit à petit du démantèlement de la fiscalité locale au sens de la capacité à décider. Sous le ton de la boutade, je disais à quelques-uns : « Je pourrais vous parler des centimes additionnels », mais en l'occurrence, Anthony va me dire : « Non, là, tu exagères, c'est antédiluvien ». Non, pas tout à fait, c'est quand même postérieur au Taureau d'Avrigny, mais c'est dans le milieu des années 70 que les collectivités se sont vues dotées de bases taxables et qu'elles ont voté des taux, puisque jusque-là, elles votaient des centimes additionnels, indépendamment du fait qu'elles étaient sous une tutelle particulière jusqu'en 82.

Ce qui est dommage dans tout cela, c'est que cette belle aventure démarrée à l'époque n'a fait qu'être érodée au fil du temps, particulièrement dans les dernières années et totalement désormais pour les régions et les départements, en grande partie pour ce qui nous concerne. Tout à l'heure, je vous parlais de 37 %, mais quand on enlève la CFE, parce qu'il y a un lien de taux qui fait qu'on ne peut quasiment pas agir, on est à 7 %, peut-être un peu plus si vous donnez un peu de volume à cette recette du foncier bâti. Quoi qu'il en soit, cela devient presque marginal.

C'est pour cela que quelquefois dans les commentaires qui sont faits, et beaucoup ces temps-ci, que ce soit sur les plateformes, les chaînes télévisées ou les radios, les collectivités qui connaissent une situation compliquée et difficile sur un plan financier, stratégiquement, ce ne sont pas les communes. Ce n'est pas si simple que cela, mais ce ne sont pas les communes. Ce sont, de manière progressive, les intercommunalités, et, pire que nous, les départements et les régions. C'est cela, la réalité du démantèlement de la fiscalité. Je trouve que c'est éminemment dommage et déresponsabilisant pour les élus que nous sommes, ou nos collègues dans les autres collectivités. Je trouve que la vie institutionnelle décentralisée en souffre largement, et ce au nom d'une maîtrise notamment des finances publiques dont les dérapages ne sont surtout pas le fait des collectivités, comme rappelé tout à l'heure par Patrick. C'est le paradoxe : la victime n'est pas l'auteur. Vous allez me dire que c'est assez logique,

puisque généralement, dans les mauvais coups, la victime et l'auteur ne sont effectivement pas les mêmes. C'est tout à fait ce qu'il se passe et c'est éminemment dommageable.

Après tout, il n'est pas interdit de souhaiter que les associations d'élus se mobilisent pour renverser un jour peut-être les tendances, même si, évidemment, dans la situation financière que nous connaissons dans le pays, si nous regardons la manière dont les situations ont été – utilisez les mots que vous voulez – redressées dans les pays qui ont été dans les situations les plus fragiles, les collectivités sont passées largement au tourniquet dans ce genre d'affaires. Vous le savez bien, deux domaines ont été largement impactés dans tous les pays, notamment du Sud, ce sont les collectivités et les retraites. Ainsi, croisons les doigts pour que nous puissions, dans notre pays, retrouver une trajectoire plus satisfaisante sans passer par cette case et essayons d'agir pour que les collectivités retrouvent de la responsabilité. En effet, ce n'est pas parce qu'on aurait la capacité à augmenter nos impôts qu'on peut le faire tous les matins, qu'on va le faire tous les matins, mais priver les collectivités, sous le contrôle...

On va bien évidemment me rappeler les principes mêmes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ce sont les représentants de la Nation – j'ai un juriste là-bas en face qui acquiesce – qui sont seuls habilités à voter l'impôt. C'est toujours dans le cadre de la loi définie par les représentants de la Nation que nous pouvons agir, mais force est de constater qu'ils nous l'ont largement réduit au fil des ans et que nous en subissons les conséquences.

Merci de votre attention.

Mme GAGLILO. Clairement, Gabriel, je voudrais rendre hommage à ton engagement, quelque chose de vertigineux pour moi, parce que je suis née en même temps que le District.

(Rires)

Pour autant, travailler à tes côtés pendant ces quelques années a été très enrichissant pour moi. Je voulais profiter de ce rapport pour vous partager un peu le travail que j'ai pu mener sur la question des transitions, qui a été mise par les uns et les autres au centre de nos préoccupations, dans ton exposé, et cela a été repris également.

Je suis depuis peu assez convaincue qu'il nous faut enlever le « S » du mot priorité. Notre seule priorité doit être de permettre aux habitants de notre territoire de passer le siècle avec l'envie d'y fonder une famille et d'y développer une activité. Je m'inspire ici de la conférence de Sonia LAVADINHO, géographe, anthropologue et sociologue urbaine. Elle est venue à Besançon lors de la journée sur l'urbanisme favorable à la santé, organisée par notre Contrat local de santé cette semaine.

Permettre aux habitants de notre territoire de passer le siècle avec l'envie d'y fonder une famille et d'y développer une activité, cela passe par l'atténuation et par l'adaptation, c'est-à-dire éviter l'ingérable et gérer l'inévitable. En ce moment, c'est la saison des interpellations : de nombreux réseaux profitent des élections municipales pour attirer notre attention sur les thématiques qui les préoccupent au quotidien. J'ai donc eu l'occasion de me pencher, entre autres, sur la synthèse scientifique de la crise écologique et de ses conséquences envoyée par 66 scientifiques locaux aux candidats aux élections municipales. Ils rappellent quelques données scientifiques clés pour le Grand Besançon et ils pointent les enjeux qui doivent être au cœur de notre action entre 2026 et 2032.

Je voudrais profiter de ce projet sur le Budget Primitif pour faire un petit tour d'horizon de notre action en matière de transition écologique et énergétique. Les scientifiques eux-mêmes parlent de différents domaines.

Afin de favoriser la biodiversité, ils parlent par exemple de forêts. Nous avons organisé un cycle sur la forêt ces derniers mois, nous travaillons sur la diversification des approvisionnements de nos chaufferies bois, nous développons les îlots de sénescence, notamment via la politique Natura 2000, qui a permis à de nombreuses communes pendant le mandat de rejoindre cette politique européenne.

Ils parlent du moustique-tigre comme un enjeu sur notre territoire. Là, ce n'est pas vraiment dans mon périmètre, c'est plutôt le Contrat local de santé qui y travaille, et la Ville de Besançon tout particulièrement.

Ils parlent de l'enjeu de l'extinction des lumières. Nous sommes 57 communes aujourd'hui à éteindre entre 23 heures et 6 heures ; vous éteignez vos communes, nous éteignons quelques quartiers sur Besançon.

Ils parlent de favoriser l'agriculture bio. C'est ce que nous faisons avec la pépinière maraîchère des Andiers, même si c'est avant tout une compétence régionale.

Sur la question de la biodiversité, c'est également notre Conservatoire botanique, c'est aussi l'approche « Une seule santé » que nous développons dans le Contrat local de santé et c'est une chargée de mission Biodiversité qui est arrivée récemment au service Environnement et qui structure toute une stratégie en la matière.

Les scientifiques nous interpellent sur le dérèglement climatique, ils nous parlent d'énergies renouvelables. Nous étendons le réseau de chaleur ; nous développons le projet solaire des Andiers – je vous invite à aller à la déchetterie ces prochains temps, vous verrez des panneaux solaires qui sont sortis de terre sur ce projet – ; nous avons travaillé sur une charte Méthanisation et nous développons deux unités de méthanisation sur le territoire ; nous avons des conseillers en énergie partagée et un Fonds Climat qui permet à de nombreuses communes de développer notamment des projets d'énergies renouvelables. Nous avons travaillé sur une feuille de route pendant ce mandat, nous avons décidé que l'on prendrait un maximum de participations dans les projets d'énergies renouvelables sur le territoire, que l'on développerait l'autoconsommation collective. Nous avons signé un contrat de chaleur renouvelable qui permet aux communes de bénéficier de financements de l'ADEME supplémentaires. Nous étudions la solidarisation des parkings et nous travaillons à la création d'une société publique locale pour développer les EnR par nous-mêmes sur le patrimoine des communes et le patrimoine de GBM qui ne serait pas encore équipé.

Les scientifiques nous interpellent aussi sur l'isolation des bâtiments. Nous avons nos CEP, le Fonds Climat, le chantier de La City qui commence et qui est au cœur de ce budget.

En matière de mobilité douce, c'est moins dans mon périmètre, mais je sors d'un Copil Plan Climat où Marie ZEHAF a pu nous faire un état des lieux. Ce sont 79 kilomètres de pistes cyclables depuis 2019, c'est du conseil en mobilité pour les entreprises, 84 bornes de recharge sur l'espace public, cinq nouveaux GINKO VéloParks en 2025, l'augmentation de la flotte de GINKO Vélo en location longue durée, les VéloCité électriques, les nouvelles rames de tram, le nouveau terminus, la poursuite de l'amélioration de notre parc de bus avec le HVO, l'électricité. Tout cela est une réponse aux préoccupations des 66 scientifiques qui nous ont interpellés.

Ils nous interpellent sur l'urbanisme. C'est le PLUi que nous avons construit ensemble, c'est l'urbanisme favorable à la santé que nous développons.

Je suis au bout du temps que j'ai.

J'aimerais vous dire que dans tout ce travail, les scientifiques nous interpellent également sur la question de la justice sociale. Au-delà de la question de la gestion de l'eau, c'est aussi la justice sociale qu'ils mettent finalement au cœur de toutes ces préoccupations. Nous n'avons pas à rougir en la matière non plus avec toutes nos politiques de précarité, la gratuité des transports partiels, pics de pollution, moins de 15 ans, samedis, etc., que nous avons mis en place.

Je voudrais également remercier la Présidente pour la confiance qu'elle m'a accordée, qu'elle a accordée à d'autres aussi, l'opportunité de s'impliquer, qu'elle a donnée notamment en nommant plusieurs femmes à des postes à responsabilité. Ce sont les scientifiques qui nous alertent dans leur interpellation sur la lutte contre les inégalités de genre. Je considère que permettre à des femmes d'exercer des rôles comme celui que j'exerce est aussi un travail que nous avons mené, même si nous avons également travaillé sur la place des femmes dans l'espace public.

Je terminerai en rappelant que nous avons évidemment beaucoup travaillé pour les communes : les projets alimentaires communaux, 1 270 000 € versés aux communes dans le cadre du Fonds Climat, les CEP, le Club Climat, où certaines communes savent s'impliquer et trouvent des résonances avec d'autres acteurs du territoire. Lors du dernier Conseil Communautaire, nous avons voté une trajectoire régénérative pour le territoire via la CEC (Convention des Entreprises pour le Climat).

*Procès-Verbal du Conseil de Communauté du 26 février 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole*

J'appelle de mes vœux un Projet de territoire avec une priorité sans S qui mette en chapeau notre volonté de permettre aux habitants de notre territoire de passer le siècle avec l'envie d'y fonder une famille et d'y développer une activité.

M. PHILIPPE. - Puisqu'on parle de priorité, j'aimerais évoquer avec vous une situation qui dépasse le cadre d'une entreprise, c'est l'avenir d'un point essentiel de notre territoire qui se joue. La papeterie de Novillars, placée en redressement judiciaire depuis le 7 janvier dernier, traverse une période critique. Cette entreprise, forte de plus de 140 années d'histoire, fait partie de l'identité industrielle de la commune de Novillars. Elle a su se réinventer en 2013 avec l'arrivée d'un nouvel actionnaire et la mise en service d'une centrale biomasse à proximité du site. Elle représente aujourd'hui un outil industriel stratégique employant 75 salariés, jeunes et qualifiés, avec une moyenne d'âge de 37 ans. Elle est également la seule entreprise de la Région à assurer le recyclage du papier et du carton, contribuant ainsi directement à la transition écologique.

Nous faisons face à une conjoncture difficile : le marché du papier subit depuis près de deux ans une baisse durable des prix, mettant à rude épreuve la trésorerie de l'entreprise. Les actionnaires ont déjà consenti à un effort conséquent. Malgré cela, l'absence de finalisation d'un *pool* bancaire espéré a conduit à l'ouverture de la procédure actuelle.

La Direction travaille activement à un plan d'action pour améliorer la rentabilité du site et réduire les coûts internes. Ces efforts sont indispensables, mais ils ne suffiront pas seuls. Pour sécuriser l'avenir de la papeterie, pour consolider durablement sa viabilité, des investissements matériels doivent être engagés rapidement, et pour cela, des appuis complémentaires sont nécessaires.

C'est pourquoi, en tant que maire de Novillars – en tout cas, jusqu'au 15 mars –, j'en appelle à toutes les institutions susceptibles d'apporter leur soutien : à l'Etat, à ses services déconcentrés, aux collectivités territoriales, aux partenaires financiers, à la Banque publique d'investissement, aux acteurs de la transition industrielle et écologique. Je demande, si possible, que soient mobilisés dans les meilleurs délais tous les dispositifs d'ingénierie financière, d'aide à l'investissement, et d'accompagner à la modernisation industrielle qui pourrait permettre à la papeterie de franchir ce cap décisif.

Il ne s'agit pas seulement de sauver 75 emplois, il s'agit de préserver un savoir-faire, de maintenir une activité industrielle indispensable à notre territoire, de défendre une filière de recyclage essentielle à nos ambitions environnementales et de garantir un avenir à des familles, à une commune, à un bassin de vie tout entier.

Novillars ne baisse pas les bras, les salariés ne baissent pas les bras. La Direction travaille, les actionnaires ont pris leurs responsabilités. Aujourd'hui, nous avons besoin d'un engagement collectif. Je forme donc le vœu que chacun à son niveau prenne la mesure des enjeux et apporte son soutien à cette entreprise emblématique. A mon sens, l'avenir industriel de notre territoire en dépend.

Je vous remercie.

M. BODIN. - Plusieurs éléments, puisqu'avec le Maire, nous avons rencontré Gemdoubts il y a trois semaines, de mémoire. Ils nous ont expliqué l'ensemble du contexte. Ils sont effectivement actuellement en redressement judiciaire. La question qui se pose potentiellement aux collectivités, donc potentiellement à GBM, c'est que GBM ne peut pas intervenir directement sans le soutien de la Région. Je suis donc déjà en train d'interférer au niveau de la Région pour que celle-ci participe par rapport à l'entreprise Fralsen, qui reprend 85 salariés. Fralsen a une situation particulière, d'une part par son côté très emblématique, puisque c'est une entreprise de 3 000 personnes, qui a maintenant 65 salariés. Trois offres de reprise ont été déposées avant le jugement du Tribunal, qui doit intervenir le 10 mars. On se rend compte que dans les dossiers de reprise, l'un des repreneurs potentiels dit : « Je maintiens notre offre sous réserve que les collectivités nous offrent une hauteur remboursable de 200 000 € ». Nous sommes donc en train de voir avec la Région si elle souhaite et peut globalement aider, sachant que GBM ne peut pas aider tant que la Région n'aide pas elle-même. La question va se poser d'ici quelques jours.

Concernant Gemdoubts, ils nous ont dit qu'un audit financier concernant la viabilité de l'entreprise doit intervenir début mars. Nous en saurons donc beaucoup plus dans quelques jours quant au modèle

financier et à la viabilité de l'entreprise. Cela étant, il faut imaginer que sur le Grand Besançon, un certain nombre d'entreprises de ce type sont en difficulté. Le chef de file, en termes de Collectivité locale sur l'économie, c'est le Conseil régional, lequel, pour revenir sur le débat précédent, se retrouve dans des difficultés aussi importantes que le Grand Besançon. Ainsi, si nous souhaitons intervenir, nous ne pourrions le faire qu'en accord avec le Conseil régional sur certains types d'investissement. Les conditions sont déjà extrêmement cadrées avant même que cela n'intervienne. Soit l'Etat souhaite intervenir, et on voit par exemple que sur Fralsen, alors même qu'ils ont une activité de défense, pour l'instant, les grands donneurs d'ordre dans le domaine de la défense n'interviennent pas et ne bougent pas, donc les trois offres qui sont déposées sont des offres purement locales. On voit bien qu'un certain nombre d'entreprises de ce type sont en difficulté. La question va se poser très rapidement d'une intervention potentielle – si c'est possible juridiquement, et je ne pense pas que ce soit le cas – d'une collectivité comme GBM.

Actuellement, dans le domaine de la papeterie, c'est le seul papetier qui reste sur la région Bourgogne Franche-Comté. Un autre exemple est celui de la Dordogne avec une entreprise qui s'appelle Condat. Ce sont 220 salariés, c'était le plus gros entrepreneur de Dordogne, et c'est une entreprise qui est là aussi en très grande difficulté.

C'est donc l'ensemble du domaine de l'impression et de la papeterie qui est remis en cause, puisque d'une part, la consommation du papier a énormément baissé, et d'autre part, le coût du papier lui-même a totalement explosé. Ils doivent donc se reconfigurer non pas vers l'utilisation du papier, mais vers l'utilisation du carton. Lorsqu'on modifie nos modes de consommation et qu'on utilise des produits commandés par Internet, on fait appel à du carton et on ne fait plus appel à du papier. C'est l'ensemble du modèle qui est en train de se reconfigurer.

Nous suivons cela de très près, mais les règles économiques que nous avons à l'heure actuelle dépendent totalement des accords que nous avons potentiellement avec le Conseil régional, donc nous attendons d'avoir une réponse de ce dernier sur sa capacité à intervenir sur ce genre de dossier.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Ce sont des dossiers que nous suivons, évidemment. Je reviens par exemple sur la question de Fralsen. Nous avons été invités à une discussion nationale, mais je crois que je l'avais déjà raconté ici, j'avais répondu à Marcel FELT sur cette situation. Je pense que les trois offres qui sont faites au niveau local interrogent sur les objectifs des offres proposées. Ce qu'il faut analyser, ce n'est pas seulement la reprise d'une activité, en tout cas, les équipements, etc., c'est bien évidemment de savoir quelles seront les orientations de l'entreprise qui reprend. C'est pour cela que ce sont des discussions importantes qui doivent être organisées en tour de table et réunir tous les acteurs.

Encore une fois, Fralsen, c'est quelque chose qui a intéressé pour les raisons que tu donnais tout à l'heure, c'est parce que l'ensemble du groupe a des intérêts en matière de défense. Malheureusement, ce que tu décris, c'est que dans le secteur de la défense, ce n'est pas à ces entreprises que les donneurs d'ordre ont l'intention d'apporter un soutien.

Au niveau local, les offres qui sont faites ne sont en réalité pas toujours très intéressantes ni pour la production – on n'en connaît pas la destination – ni même pour la reprise du personnel. C'est pour cela que ça nécessite une vraie discussion, une réflexion avec la Région et l'Etat pour savoir comment analyser vraiment cette solution.

La situation est encore plus complexe sur Novillars, parce que c'est un marché international qui est percuté. Vous savez que depuis très longtemps, et c'est quelque chose d'assez aberrant, même le carton recyclé revient de pays très lointains. Ils utilisaient les allers-retours en bateau, et comme les bateaux qui repartaient étaient vides, ils utilisaient de la matière, comme du bois, d'ailleurs, pour faire aussi du papier ou du carton à l'extérieur. On est donc sur la répercussion d'une mondialisation, une financiarisation de toute notre économie locale.

Ainsi, oui, le travail est fait, on fait en sorte de mobiliser les personnes, on comprend l'urgence et l'importance d'agir. Ce n'est effectivement pas seul qu'il faut y aller.

Je voudrais juste revenir sur ce qu'ont dit Nicolas et Gabriel et rappeler que certains choix au niveau national sont parfois assez incompréhensibles. Dans la façon dont on a envisagé les budgets, on impacte finalement en premier les régions et les intercommunalités. Quand on dit qu'une des grandes

orientations nationales, c'est de réindustrialiser, que l'avenir, pour redresser la situation budgétaire, passera par l'économie, et en même temps, alors même que ce sont encore les collectivités qui sont en capacité d'injecter du financement, de la dynamique sur les territoires, parce que l'Etat ne peut visiblement plus le faire, ils viennent chercher des financements sur les collectivités, qui ont la compétence économique. Si vous y comprenez quelque chose, moi, je pense qu'on est quand même dans quelque chose de très dissonant, je tiens à le rappeler.

Dans ce contexte, il faudrait savoir si nous avons vraiment une boussole économique dans notre pays, mais pour l'instant, je n'ai pas le sentiment que nous avons une boussole en matière d'économie.

M. BOUSSET.- Une simple remarque : je partage bien sûr les inquiétudes de mon collègue de Novillars, mais je vous ferai part aussi des inquiétudes du SYBERT, parce que nous avons nous aussi des marchés avec Gemdoub. Pour l'instant, nous livrons du carton, nous ne sommes pas payés ; nous reprenons également certains déchets qui sont incinérés, et là non plus, nous ne sommes pas payés. Pour l'instant, la facture, si je puis dire, est de l'ordre de 75 000 €. Nous surveillons donc attentivement l'évolution de la situation, mais je voulais vous faire part des inquiétudes au niveau du SYBERT également.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est la preuve que c'est bien une économie locale dont il est question : quand une brique commence à tomber, c'est bien tout un système qui est remis en cause.

M. AYACHE.- En deux mots, puisqu'on a parlé de la Région, je connais très bien la situation de cette entreprise hautement symbolique pour le territoire de Besançon : c'est Timex, Kelton, et je passe sur les nombreuses années de présence de cette entreprise dans le périmètre économique de notre territoire.

La situation n'est pas simple, la Présidente l'a dit. Lorsqu'une entreprise est en difficulté, l'Etat et la Région ne peuvent pas intervenir pendant la durée de la procédure judiciaire, zéro intervention, mais ils peuvent préparer l'aide et le soutien à une offre de reprise qui soit acceptable. Je ne veux pas aller plus loin. La Présidente l'a esquissé : à ce que je sais, les offres de reprise sont loin de satisfaire le personnel et la Direction de l'entreprise, elles seraient loin de satisfaire quiconque voudrait aider cette entreprise à sortir de cette crise par le haut. Oui, la Région est compétente dans ce domaine, les chiffres que tu as donnés, Nicolas sont à la hauteur de nos moyens aujourd'hui pour intervenir, mais la Région n'interviendra pas dans n'importe quelles conditions, avec toutes les conséquences que cela peut avoir pour le salariat dans cette entreprise. Je tiens à le préciser. C'est difficile à dire, mais c'est la réalité.

En attendant, je crois que ce qui est attendu par cette entreprise, c'est une présence à leurs côtés, un soutien, car ils ont eu le sentiment d'avoir été – ce n'est la faute de personne – un peu abandonnés, même si je sais ce que vous avez fait, d'avoir été abandonnés dans le contexte difficile qui est le leur.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je dois quand même dire que nous avons mis en place un dispositif que nous avons voté ici, qui consiste à aller rencontrer les entreprises lorsqu'elles sont en difficulté. Nicolas est allé les rencontrer pour voir dans quelle mesure... C'est très complexe, parce que quand vous allez voir des salariés qui sont en train de vivre la mutation – je vais le dire comme ça – de leur entreprise, avec le risque de perdre leur emploi, il y a bien sûr une attente de leur part, voir s'ils peuvent espérer que cette entreprise redémarre. Avec tout ce que l'on vient de se dire, on voit l'incertitude dans laquelle on est.

Nos services vont les voir en disant : « Si toutefois vous pensez que vous risquez de perdre l'emploi avant même qu'un dispositif France Travail se mette en place dans le cadre des procédures, nous pouvons vous mettre en relation avec un certain nombre d'entreprises qui cherchent à recruter ». C'est quelque chose que nous avons choisi de faire avec Nicolas, mais qui est extrêmement complexe, parce que quelque part, cela revient à envoyer un message qui consiste à dire : « On va essayer de sauver cette entreprise, mais pour autant, on va aussi essayer de faire en sorte que vous ne vous retrouviez pas dans de grandes difficultés personnelles ». Vous imaginez bien le côté sensible de la démarche.

Néanmoins, je comprends qu'ils se sentent abandonnés par un système, je pense que c'est de cela qu'il est question. En réalité, nos entreprises ne comprennent pas, et c'est normal, comme tu le disais, Marcel, alors même que nous avons, on le sait, une dynamique locale qui est le luxe, qui est l'horlogerie, qui est la microtechnique, etc. Nous étions encore au Conseil d'administration de Micronora hier.

M. BODIN.- Avant-hier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous savons combien c'est un potentiel énorme de notre territoire. Il est donc toujours absolument incompréhensible de voir d'un seul coup une entreprise de cette qualité mise en cause. Comme je l'avais dit la dernière fois, en même temps, regardons le système économique et financier dans lequel on est, on comprendra peut-être ce qui est en train de se passer.

Je le dis, nous essayons de mettre tout en œuvre pour l'entreprise et pour les salariés.

Marcel, veux-tu dire quelque chose ?

M. FELT.- Je partage tout ce qu'il s'est dit, surtout l'inquiétude des salariés, bien évidemment. J'ai eu connaissance de ces offres de reprise, c'est effectivement inadmissible, mais c'est la procédure qui est ainsi, c'est la procédure des difficultés des entreprises. On peut en penser ce qu'on veut, aujourd'hui, on est placé devant un totem. Je ne suis pas sûr que l'on puisse gagner la bataille.

Mon sentiment, c'est peut-être un sentiment d'avenir : si cela doit mal se passer, pour des raisons personnelles, et je me suis déjà exprimé, j'espère que le droit passera, comme j'en ai la certitude, pour tirer les conséquences de ce qu'il s'est passé, parce que cela n'aurait jamais dû arriver.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous allons revenir sur le processus. On parle bien de budget et du système économique dans lequel on est. Tu disais tout à l'heure qu'on pouvait expliquer une baisse de la TVA par une mobilisation de l'épargne peut-être pas suffisante. En même temps, on sait qu'en France, on a énormément d'épargne, et quand l'épargne est mobilisée, c'est souvent à destination des fonds de pension, en l'occurrence, des fonds de pension américains, qui viennent ensuite, acheter nos entreprises et les mettent à mal. On est bien sur un système de spéculation financière. Il faut que l'on réfléchisse à avoir une stratégie, comme je le disais tout à l'heure : où se trouve la stratégie économique et où se trouve la stratégie qui permettrait de mobiliser les épargnes pour pouvoir être orientées non pas sur des fonds étrangers, mais bien sur des fonds français ? C'est tout de même la question que l'on se pose aujourd'hui.

M. FELT.- Ce n'était pas mon propos. L'opération en amont s'est passée normalement, Fralsen avait tout à fait la capacité de vivre en autonomie. Ce que je combats avec force, c'est ce qu'il s'est passé après. Je ne veux pas être trop direct, parce que c'est une séance publique, mais ce qu'il s'est passé après était inadmissible. Ce sont ces gens-là qu'il faut combattre, parce que cela n'aurait pas dû arriver. Malheureusement, dans les affaires, il y a des gens qui travaillent de façon honnête, en payant les gens de façon correcte, mais ce qu'il s'est passé après la prise de contrôle par le fonds de pension, c'est inadmissible. J'espère que les magistrats consulaires, qui en ont le pouvoir au bout du bout, sauront rattraper les choses. Des textes existent pour tenir compte de ces abus.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu décris un fonds de pension français qui a pris la main, qui est aussi dans le monde de la sphère internationale, mais on est bien d'accord que la question a été posée même ici plusieurs fois. Je salue Benoît, qui a souvent soulevé cette question de mettre en place des fonds d'investissement d'innovation qui nous permettraient effectivement de consolider le besoin d'investissement. Par exemple, sur TEMIS Santé, on a toute une filière sur les biomédicaments, etc., et nous n'avons jamais pu réussir, alors même qu'on est monté au niveau national, qu'on a rencontré tous les ministres qui ont pu défiler ces derniers temps, que nous avons rencontré chaque fois au niveau national les uns les autres, que ce soit industriels ou de la recherche, pour leur dire combien il était important d'investir sur les filières de biomédicaments sur Besançon, mais nous n'avons rien qui soit structuré pour que la France puisse investir sur ce genre de filière. Ça, c'est quand même quelque chose.

On parle de risque, etc. En Espagne, ils ont mis en place des fonds qu'ils réinjectent sur leur industrie et sur leur filière. En l'occurrence, je pense qu'il y a quelque chose à construire de façon urgente, parce que nous avons des requins qui sont loin de penser à remettre de la richesse sur nos territoires, à créer de l'emploi et à envisager un développement économique, celui que nous espérons bien et qui permet de voir se développer le savoir-faire. Je suis donc d'accord avec toi, Marcel.

Mme BARTHELET.- Je voulais juste rebondir sur les propos de Lorine, qui a fait beaucoup allusion au Projet de territoire, et remercier à nouveau Gabriel, qui a proposé à ses équipes de faire cette présentation du budget en fonction des grandes orientations du Projet de territoire. Je pense que c'est important, parce que cela rend les données budgétaires beaucoup plus lisibles, cela rend tout ça accessible à celles et ceux qui peuvent lire les rapports et qui ne sont pas forcément rompus à l'exercice. Il est également important pour nos politiques publiques qu'elles soient mieux comprises.

Je serai très rapide pour féliciter Gabriel pour toute sa brillante carrière, parce que j'ai eu l'occasion de lui rendre hommage à Pelousey, et je l'ai fait, comme ce soir, avec sincérité et beaucoup de chaleur, parce que c'est un voisin de secteur. C'est également un maire sur qui on peut compter quand on débute – c'était mon cas. En cas de besoin d'une petite info, c'était très précieux. C'est un maire voisin qui est aussi venu en tant que Premier VP à chacun des vœux de ma commune et je le remercie pour tous ces petits gestes d'attention, qui ont été très, très précieux.

Mille mercis pour tout ce que tu as fait pour nous, notamment pour ton engagement sans faille – cela a été dit, je le redis – dans tes délégations, mais pas seulement, particulièrement dans tout ce qui concerne les budgets. On t'a vu souvent nous expliquer des choses pas hyper sexy à raconter et rendre tout cela tout à fait accessible, à vulgariser tous les mécanismes financiers. Je me souviens de grands exercices qui nous ont permis de mieux comprendre, notamment quand on est jeune élu et qu'on débute. Je crois que chacun l'a dit, tu as accompagné de nombreuses personnes ici à rendre tout cela plus accessible, donc merci pour ça, mais surtout, grâce à toi, on est toujours arrivé en Conseil Communautaire en validant des données budgétaires en toute confiance. C'est vrai que cela va être très dur pour celle ou celui qui passera derrière toi, parce qu'il faudra réussir à donner cette confiance que nous avons réussi à avoir avec toi, en toi, car tu maîtrisais parfaitement tes dossiers et qu'il n'a jamais été très simple de te poser une question sur les données budgétaires en espérant te piéger. Personne n'a jamais réussi.

Je voulais aussi te remercier pour l'animation du secteur Ouest au nom de mes collègues qui sont là. Nous nous sommes retrouvés il n'y a pas très longtemps pour faire un petit repas de secteur de fin de mandat. Tu as aussi insufflé ce côté convivial dont nous avons besoin pour pouvoir bien gérer tous nos mandats, donc merci pour tout ça également, ainsi que pour tes qualités de Premier VP, parce qu'en tant que Premier VP, tu nous as tous très bien représentés. Cela fait aussi partie, sans vraiment le dire, des attributions, d'être un peu notre porte-parole, et nous sommes tout de même nombreux, les maires de la périphérie. Nous avons eu pleine confiance en toi pour porter notre voix. Ce n'est pas facile, parce que tu as dû le faire à des moments compliqués, notamment lors des transferts de compétences, où il fallait beaucoup rassurer, ou sur des dossiers pas toujours faciles comme la taxe d'aménagement et le fait d'en laisser une petite partie.

Je voulais tout simplement te souhaiter une très bonne continuation dans ta nouvelle vie, dans tes nouvelles passions, parce que nous avons tous hâte de savoir comment sera l'après. Ce dont nous sommes sûrs, c'est que tu seras de toute façon très occupé. J'imagine déjà la longue file de personnes qui vont venir te faire des propositions pour gérer tel ou tel syndicat ou association. C'est sûr que tu auras beaucoup de propositions. On te souhaite de profiter pleinement de tout cela, et surtout de ne pas trop nous oublier et de prévoir quelques rendez-vous avec nous. Merci.

M. BAULIEU.- Merci beaucoup. Catherine, du fond du cœur. Une chose que je n'ai sans doute pas pu faire, c'est de rendre les budgets sexy. J'ai beaucoup fantasmé sur le sujet, mais je n'y suis pas arrivé.

(Rires)

M. FAGAUT.- Cher Gabriel, je voulais conclure ce Budget Primitif 2026, parce que tu vas le conclure avec le travail accompli, puisque je ne doute pas qu'il sera voté à l'unanimité. Nous verrons cela lorsque le vote sera effectué.

Aujourd'hui, cher Gabriel, ce n'est pas seulement un mandat qui s'achève ni un parcours politique qui se termine, c'est une page de l'histoire de notre territoire qui se tourne : trois décennies à porter nos couleurs, nos espoirs et nos combats, des années à tracer des chemins là où d'autres voyaient des obstacles. Tu as cru, cher Gabriel, en cette Agglomération, en cette Communauté urbaine, en ce District, et surtout, il fallait oser. Tu as la cohésion territoriale chevillée au corps. Tu as bâti, tu as défendu le Projet de territoire, et surtout, tu as montré que la politique, c'est d'abord le débat, c'est la confiance,

*Procès-Verbal du Conseil de Communauté du 26 février 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole*

et c'est aussi savoir compter au centime près. Nous avons eu des débats passionnés sur ce sujet, d'ailleurs.

Merci, cher Gabriel, pour ta ténacité, ta précision, ton humanité et ton travail accompli. Tu as été à la hauteur des enjeux et nous te sommes reconnaissants. On te souhaite bon vent, Gaby, dans ton nouveau parcours, qui, à mon avis, va t'emmener vers quelques sommets, parce que je sais ton amour pour la marche.

Je voudrais aussi à cet instant, parce que je n'aurai peut-être pas l'occasion de le faire tout à l'heure, saluer tous les maires et tous les élus qui ne se représentent pas pour le mandat à venir. Soyez assurés, chers collègues, de notre considération pour ce mandat qui se termine et l'engagement consacré qui a été le vôtre.

M. BAULIEU.- Merci beaucoup, Ludovic.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose, s'il n'y a pas d'autres salutations à Gabriel BAULIEU... On se réserve pour tout à l'heure, d'accord ? Je vous propose même un petit pas de danse, si tu veux bien. Non, je plaisante.

Je vous propose de le soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, le 33^e à l'unanimité.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le Budget Primitif 2026, budget principal et budgets annexes, par chapitre conformément aux balances ci-annexées, aux annexes 1 à 5 et aux documents comptables joints et approuve les résultats de l'exercice précédent pour les Budgets annexes Transports, Déchets, Zone du Noret, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Eau, Assainissement, et Chauffage Urbain ;**
- **autorise Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits du chapitre des charges de personnel) et ce, dans la limite maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et sur l'ensemble des budgets de GBM ;**
- **confirme au titre de l'exercice 2026 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal ;**
- **autorise Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions pour le Conservatoire à Rayonnement Régional auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté (510 K€), de l'Etat-DRAC (157,5 K€), et du Département du Doubs (40 K€) ;**
- **attribue les subventions détaillées en annexe B8 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6. Fixation des taux de fiscalité pour 2026

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 6 concerne les taux de fiscalité, tu en as parlé tout à l'heure. Je propose de soumettre au vote directement. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Fort bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la fixation des taux de fiscalité directe locale de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026 :

- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,63 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,54 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,17 %**
- **Cotisation Foncière des Entreprises : 26,89 %.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Révision des Autorisations de Programme (AP), Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 7 concerne les autorisations de programme et les autorisations d'engagement. S'il n'y a pas de questions, je soumetts au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la révision des autorisations de programme et leurs découpages en crédits de paiement concernant :

- **AP-AE/CP « Marnières »,**
- **AP/CP « Aides à la pierre » (ancien dispositif),**
- **AP/CP « Aides à la pierre 2025-2030 ».**
- **AP/CP « Habitat 2013-2021 »,**
- **AP/CP « Plan Local d'Habitat 2024-2029 »,**
- **AP/CP « Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026 »,**
- **AP/CP « Campus »,**
- **AP/CP « Grande Bibliothèque »,**
- **AP/CP « PNRU 2016-2024 »,**
- **AP/CP « Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial 2025-2029 »,**
- **AP/CP « Matériels roulants » (budget annexe Transports).**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8. Elections professionnelles 2026 - Dispositions relatives aux instances représentatives du personnel

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sur le rapport n° 8, y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ?

Mme AEBISCHER.- Ce ne sera pas un vote contre, ce sera plutôt une intervention. Je suis désolée, Madame la Présidente, puisque vous avez dit qu'il fallait clore les hommages à Gabriel BAULIEU, mais je voulais le faire pour les ressources humaines, puisque dans les nombreuses vies et les nombreuses délégations qu'a eues Gabriel BAULIEU, il y avait aussi les ressources humaines.

M. BAULIEU.- C'est mon binôme !

Mme AEBISCHER.- En tout cas, ces 6 dernières années, c'est avec lui que nous avons effectué ce mandat. D'ailleurs, je regrette qu'on ne parle peut-être pas assez des ressources humaines dans notre propre Assemblée, à part parfois quelques interventions de Marcel FELT, alors que je pense que les uns et les autres, pour la très grande majorité, vous êtes aussi des maires employeurs, donc vous savez à quel point c'est important. De plus, quand on est dans un exécutif, il est toujours bon de pouvoir compter sur des agents, lesquels font la fierté de notre service public.

Gabriel BAULIEU, Gaby, tu as été un de ces artisans aussi. Tu l'as précisé par de grandes masses financières, tu as vu le District, puis la CAGB, puis maintenant le Grand Besançon Métropole grandir, tu as vu aussi son évolution au fil des années au niveau de ses effectifs. Il est vrai que si le Grand Besançon – je suis désolée si je pique cette phrase à l'un d'entre vous – était une république autonome, il y aurait de grands hommes d'Etat et tu serais l'un d'eux, si ce n'est le premier.

Forcément, en matière de ressources humaines, beaucoup de choses nous ont animés. Cela a effectivement fait partie d'un travail dans le cadre d'un très long dialogue social, très souvent riche, parfois un peu compliqué, parfois à rebondissements et souvent avec des issues heureuses. Quoi qu'il en soit, tu as été un homme, je crois, à l'écoute des uns et des autres. Je crois que tu as pu expérimenter, tu as pu montrer à quel point tu connaissais les services de la Ville de Besançon. Effectivement, je pense que le fait de dormir peu peut faciliter quand tu veux faire des tournées avec les rippeurs du Grand Besançon. En tout cas, c'est aussi une partie importante de notre délégation, de nos vies. Evidemment, les ressources humaines, c'est une partie importante du budget, notamment en termes de coût, mais ce sont aussi – je pense que c'est toujours important de le rappeler – des milliers

de familles qui dépendent aujourd'hui des salaires et des emplois de nos collectivités. Forcément, toutes les décisions que nous pouvons être amenés à prendre ont aussi une réalité très concrète sur le terrain.

C'était pour rendre hommage à Gabriel BAULIEU, le Vice-Président aux ressources humaines, puisqu'il n'y a pas que les finances.

J'en profite, excuse-moi, en 20 secondes, pour remercier l'intégralité des agents qui composent le pôle Ressources humaines, évidemment en premier lieu son Directeur général adjoint, mais également tous les agents qui font vivre ces services, puisque ce sont bien des directions qui sont supports, dont le travail est invisible, mais à quel point il est important lorsqu'on a la responsabilité de presque 4 000 agents si on additionne nos trois collectivités. Merci à toi.

M. BAULIEU. - Merci beaucoup, chère Elise, sur ces questions de ressources humaines, qui sont, tu l'as dit, toujours extrêmement sensibles. J'en ai d'ailleurs une appréhension, qui n'est pas que celle des chiffres d'un budget. La réalité, notamment des relations avec les représentants du personnel, est d'une autre nature, avec d'autres dimensions : c'est de l'humain, donc très concret. Je crois que nous avons fait un bon boulot ensemble, tout simplement au sens de l'exercice de cette responsabilité. Je crois que nous partageons aussi des valeurs de respect, d'estime, de considération pour nos interlocuteurs.

Tu l'as dit, les choses ne sont pas toujours simples, on l'a encore éprouvé il n'y a pas si longtemps, mais cela fait un peu partie de la loi du genre dans ce domaine. J'ai apprécié de travailler avec toi. C'est important d'être en binôme sur ces services mutualisés, qui couvrent des administrations qui sont néanmoins distinctes, puisque nous avons bien trois entités que sont Grand Besançon, la Ville de Besançon et le CCAS. Nous avons pu depuis maintenant quelques années, notamment au cours de ce mandat, faire en sorte d'avoir là aussi une forme de cohésion. Tu as donc largement apporté ta part, merci à toi aussi.

Tout à l'heure, j'ai remercié globalement l'ensemble des cadres et collaborateurs de notre Intercommunalité, et en disant cela, comme il est derrière moi, quand je dis les cadres, c'est y compris les cadres supérieurs, y compris le chef des chefs qui est derrière. Je ne veux oublier personne, mais je m'associe bien volontiers à tes remerciements à la Direction RH, qui fait partie de ma délégation en tant que telle.

Merci pour tes mots et merci aussi pour ce que tu as fait, Elise. Bon vent pour la suite, parce qu'Elise m'a dit qu'elle est susceptible, elle, de revenir ; moi, pas.

(Rires)

Mme LA PRÉSIDENTE. - Très bien, merci. Je soumetts au vote le rapport n° 8. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Très bien

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve :

- la création d'un Comité Social Territorial commun (dont la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail siégeant au sein du CST), des Commissions Administratives Paritaires communes et d'une Commission Consultative Paritaire commune à la Ville de Besançon, au CCAS et à Grand Besançon Métropole,
- le rattachement du Comité Social Territorial, des Commissions Administratives Paritaires et de la Commission Consultative Paritaire auprès de Grand Besançon Métropole,
- la fixation du nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial à 15,
- le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Ville de Besançon, du CCAS et de Grand Besançon Métropole égal à celui des représentants du personnel pour le Comité Social Territorial et sa formation spécialisée,
- le recueil de l'avis, par le Comité Social territorial et par la formation spécialisée, des représentants de la Ville de Besançon, du CCAS et de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. Désaffectation et déclassement de l'aire d'accueil des gens du voyage - Site de Mamirolle

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Constate la désaffectation des parcelles cadastrées ZA n°191 et 194 situées sur la commune de MAMIROLLE,**
- **Approuve le déclassement du domaine public communautaire des parcelles cadastrées ZA n°191 et 194 situées sur la commune de MAMIROLLE.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé: 0

10. Fonds "Climat" - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Chalezeule

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

M. LIME.- Je m'excuse de profiter de ce rapport. Anthony l'a dit tout à l'heure, nous avons été interpellés par le Maire de Devecey sur des problématiques d'inondation. C'était une problématique qu'on tournait depuis un moment, tout en étant extrêmement craintif de la prendre. Je rappelle quand même que c'est une compétence qui est un peu orpheline globalement et que GBM a un certain nombre de compétences liées aux problématiques de GeMAPI, d'eau, d'agriculture, etc. Nous avons pris la décision, sur ce secteur, d'engager une réflexion. Nous avons donc mandaté un bureau d'études, qui a été payé par Grand Besançon Métropole. Hier soir, il y avait une réunion publique avec plus d'une centaine de personnes, ce qui montre bien que ces problématiques d'inondation sont véritablement un fléau aujourd'hui qui est en train de monter au fur et à mesure du temps. Globalement, l'eau et l'assainissement ont été un peu les pilotes sur cette approche. Le bureau d'études a fait un travail relativement important, j'allais dire assez extraordinaire, sur l'appréciation, la connaissance, y compris du terrain. Ils ont fait un mélange de la connaissance des gens et de leur approche, y compris scientifique. J'ai trouvé que c'était intéressant, parce qu'ils ont croisé les données qu'ils pouvaient avoir à l'intérieur de leurs ordinateurs, mais aussi en lien avec la population, sur ce qu'elle avait pu vivre sur un certain nombre d'événements.

L'autre point, et c'est un peu la difficulté quand on s'occupe de quelque chose, c'est qu'hier soir, nous avons même été un peu critiqués sur le fait de ne pas aller assez vite. Je le dis comme ça. C'est normalement une compétence historique de la Commune. Je vais le faire un peu en boutade : quelquefois, on a eu des remarques de gens qui nous disaient que cela faisait 30 ou 40 ans qu'on ne s'était occupé de rien, de ceux qui, quelquefois, étaient à la tête de la Commune il y a 30 ou 40 ans. C'est une petite anecdote, mais cela prouve que lorsqu'on s'occupe de quelque chose, il faut qu'on le mette en application.

En l'occurrence, nous avons réussi à mettre toutes nos compétences : assainissement, eau pluviale, GeMAPI, les problèmes de voirie. C'est pour cela que j'étais avec Yves tout à l'heure sur le fait de dire qu'on va essayer de trouver des solutions qui ne sont pas extrêmement coûteuses. L'objectif est de trouver des solutions intelligentes – je crois que le bureau d'études nous a beaucoup accompagnés par rapport à cela – pour pouvoir traiter ces problèmes sans obligatoirement tous les résoudre. Cela ne va pas être si simple. Nous avons vécu l'expérience hier soir en disant : « On va faire des choses, parce qu'on va pallier y compris des erreurs d'urbanisme qu'on a tous faits, qu'on a tous faits ». Là-bas, on était dans un lotissement qui était dans un ancien marais, et quand vous faites un lotissement dans un ancien marais, les anciens vous disent : « L'eau va revenir », et elle revient. Avec le changement climatique, on voit bien que les épisodes pluvieux qu'on pouvait avoir il y a quelques années, qu'on a cherché à canaliser régulièrement, y compris en les pensant être modernes, on s'aperçoit que ces canalisations qu'on a faites ne tiennent plus, ou en tout cas ne sont plus suffisantes. Il faut qu'on revienne sur des éléments basiques, y compris de la prévention. C'était aussi des réflexions qu'on a pu avoir à l'intérieur du SCoT, qu'on a pu avoir à l'intérieur du PLUi.

Je voulais tout de même situer cet aspect. On va travailler sur d'autres secteurs, parce qu'on a une dizaine de points noirs identifiés sur notre territoire, mais hier soir, malgré quelques petites critiques, on a quand même eu des félicitations du travail qui a été fait par GBM, et hier soir, je pense qu'on a réussi

à faire la démonstration que notre EPCI peut servir. Il peut servir, parce qu'on a des compétences techniques, parce qu'on a des éléments financiers pour pouvoir le mettre en œuvre sur un certain nombre de points que les communes ne pourraient peut-être faire seules sur un certain nombre de points. Il me semblait qu'il était important de revenir sur la présentation qui a pu avoir lieu hier soir.

Si j'ai un vœu pour la prochaine mandature – je l'ai déjà fait, je l'avais déjà exposé à l'ancien Président, je l'ai exposé à la nouvelle Présidente –, c'est que ce grand cycle de l'eau... On a fait la démonstration hier que tout est lié, donc il faut mettre le grand cycle de l'eau avec le petit cycle de l'eau, parce qu'on s'aperçoit que des problématiques de sécheresse, d'inondation, etc., vont impacter l'ensemble de nos domaines sur un certain nombre de choses. Je le vois au niveau national : de plus en plus de structures mettent le lien entre les deux, le lien entre le grand cycle de l'eau et le petit cycle de l'eau avec nos ingénieurs pour pouvoir trouver un certain nombre de solutions. Je le dis régulièrement depuis deux ou trois ans à tous les ingénieurs du DEA : « Il va falloir que vous restiez de vrais techniciens, il va falloir que vous sachiez gérer des stations, mais demain, il va aussi falloir imaginer et savoir s'il y aura encore de l'eau dans nos tuyaux ou s'il n'y aura pas trop d'eau dans les tuyaux ». Ce n'est pas obligatoirement le même métier. Cela peut nous permettre de travailler d'une autre façon, cela peut aussi nous permettre d'attirer y compris des gens à l'intérieur de nos services, pouvoir attirer de jeunes ingénieurs qui sont en capacité de ne pas rester sur l'aspect technique, mais d'avoir, comme le disait un peu Lorine tout à l'heure, un vrai avenir pour l'ensemble de notre territoire, et cela passe par-là.

Je voulais simplement terminer, parce que tout le monde l'a fait : j'aurais peut-être dû imaginer faire un nouveau mandat, parce que quand on passe les 30 ans, *a priori*, on a de grands hommages...

(Rires)

M. BAULIEU.- Trop tard. Christophe.

M. LIME.- C'est trop tard depuis ce soir.

Je voulais aussi m'y associer, parce que nous avons travaillé sur 4 mandats. Comme tout le monde l'a dit, je ne le redirai pas, parce que tout a été tellement bien dit ce soir en termes d'hommage que ce n'est pas la peine d'insister par rapport à ça. Enfin, j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec toi, même si je crois qu'on s'est un peu charbonnés de temps en temps, notamment il y a quelques mois.

M. BAULIEU.- Merci, Christophe.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous continuerons les hommages après, on est d'accord ? Il y a encore des choses. On est en train d'installer les podiums en bas.

Sur le Fonds Climat, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue un fonds de concours à la commune de Chalezeule de 2 892 € pour la désimperméabilisation de la cour du groupe scolaire et périscolaire.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11. Convention quinquennale de partenariat avec ATMO BFC

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 11 concerne ATMO. Là encore, il y a des données absolument nécessaires pour anticiper les évolutions de notre territoire. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve le partenariat proposé avec ATMO Bourgogne-Franche-Comté
- Approuve le programme de travail pour l'année 2026 joint en annexe,

Procès-Verbal du Conseil de Communauté du 26 février 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

- Approuve la convention quinquennale 2026-2031 jointe en annexe,
- Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention quinquennale annexée au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12. EPCE CBN BFC-ORI – Contribution au titre du programme de travail territorial 2026

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous en venons au rapport n° 12, il concerne le Conservatoire botanique, son travail sur la biodiversité. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du bilan des actions 2025 et du programme de travail 2026,
- attribue, en complément de la dotation statutaire de 10 000 €, une dotation complémentaire de 20 000 € au Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés, au titre du co-financement du programme de travail 2026 « Biodiversité et territoires ».
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat 2026 annexée au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

13. Marché de fourniture, d'installation et maintenance d'ordinateurs de bord, de système de pesée et d'identification sur les bennes à ordures ménagères, permettant l'intégration, la transmission et l'analyse des données à distance

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 13 porte sur la partie numérique, avec les bennes à ordures ménagères. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente ou son représentant, à signer l'accord-cadre résultant de cette consultation avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

14. Acquisition d'un châssis cabine 26 tonnes avec grue, bras polybenne et caisson polyvalent - Autorisation de signature du marché

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 14 concerne notre châssis cabine 26 tonnes avec grue. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le marché avec l'attributaire retenu par la Commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

15. Présentation de la démarche d'élaboration du Plan Piéton de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous en venons à la présentation de la démarche d'élaboration d'un Plan Piéton, du début d'un Plan Piéton de Grand Besançon.

Fais-tu une présentation ?

*Procès-Verbal du Conseil de Communauté du 26 février 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole*

Mme ZEHAF.- Je dis juste un petit mot.

Nous pouvons dire que nous ne sommes pas tous cyclistes, automobilistes ou usagers des transports collectifs, mais nous sommes tous piétons. La marche est le premier mode de déplacement que l'on acquiert, c'est aussi le mode le plus simple, le plus accessible et le plus économique. A travers le Plan Piéton, action du Plan De Mobilité, nous affirmons que la marche constitue le socle de tous les déplacements.

Ce plan vise plusieurs objectifs clairs :

- Sécuriser les parcours, notamment aux abords des écoles, des équipements publics, des principaux pôles générateurs de déplacement piéton ;
- Améliorer la continuité et la lisibilité des cheminements ;
- Renforcer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;
- Apaiser l'espace public pour favoriser le partage entre les différents usages ;
- Apporter une qualité paysagère en intégrant des principes d'urbanisme et d'aménagement pour un meilleur confort.

Il s'agit aussi de mieux connecter les quartiers entre eux, faciliter l'accès aux commerces de proximité et valoriser les espaces publics.

Ce Plan Piéton s'inscrit pleinement dans notre ambition collective de faire évoluer durablement les déplacements sur notre territoire et préserver la santé des habitants. Cette démarche vient compléter et équilibrer les actions déjà engagées en faveur des transports collectifs, du vélo et du covoiturage. C'est donc bien une action cohérente qui participe à la mise en œuvre de la politique globale de GBM en matière de mobilité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour cette présentation synthétique. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la démarche d'élaboration du Plan Piéton de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

16. Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications – Pôle d'échange Multimodal à MONTFERRAND LE CHATEAU

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport n° 16, le Pôle d'échange multimodal à Montferrand-le-Château, y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;**
- **approuve la convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer :**
 - o **la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe ;**
 - o **la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle ;**
 - o **tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

17. Financement des travaux de requalification de voirie indispensables à la réalisation d'une opération de construction. Convention de reversement du produit de la taxe d'aménagement par Grand Besançon Métropole à la commune de Franois et convention de fonds de concours avec la commune de Franois.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport n° 17, y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ?

M. LAIDIE.- Ce n'est pas une question directe, mais comme il y a le terme « voirie », j'en profite pour faire part de mes inquiétudes. Vous le savez, nous en avons parlé lors du dernier Bureau, Pugey est particulièrement concerné, parce que les travaux devaient commencer en début de semaine prochaine. C'est un projet de sécurisation de la voirie sur une route départementale qui concerne notre village et c'est un projet qui vient tardivement dans le mandat, mais cela a été programmé ainsi. Ça devait être fait en fin d'année, puis repoussé. Ça ne me pose pas de soucis dans le calendrier. Il y a eu une réunion publique d'information, c'est un projet qui a été bien travaillé, bien réfléchi. J'ai appris effectivement très peu de temps avant le début des travaux que tout cela a été remis en cause, alors que l'appel d'offres a été plutôt favorable à la Commune, favorable à Grand Besançon Métropole aussi.

Sur cette OPSA, comme sur toutes les autres OPSA qui concernent notre Agglomération, il se pose la question de la participation du Département par les subventions. Sur notre projet, cela représente quand même 40 000 €. Du coup, forcément, je suis en difficulté – nous sommes à quelques jours des élections municipales, je ne vous l'apprends pas – pour aller expliquer à mes administrés que ce projet, qui était au cœur de notre programme, est finalement repoussé aux calanques grecques.

Ce n'est pas du tout une attaque contre le Département, parce que je suis le premier dans ma délégation à saluer le fait que le Département participe aux subventions qui concernent l'assainissement et l'eau. Par contre, sur cette compétence, la voirie, je suis inquiet, parce qu'on n'a pour l'instant pas de perspective de délai quant à la réalisation de ces travaux. L'entreprise a été choisie, le marché attribué, je le dis et je le répète, dans des conditions qui sont très favorables pour la Commune et pour GBM, mais voilà.

Cela a suscité de nombreuses réactions en Bureau la dernière fois. Je voudrais que l'on puisse avancer sur ces problématiques, qui sont quand même essentielles. La sécurisation de nos villages est quelque chose de très important. Même si on est en fin de mandat, je voudrais qu'on n'oublie pas ces aspects. Je voulais aussi que l'on puisse, à travers les réponses, rassurer mes administrés qui attendent ces travaux depuis, je dois le reconnaître, très longtemps, et ce n'est pas de la faute de GBM ni de la faute du Département, c'est aussi en partie la faute de la Commune, mais le temps de tout mettre en place et de tout réfléchir, il faut aussi savoir ne pas mettre la charrue avant les bœufs.

Voilà, c'était juste un aparté, mais j'aimerais bien qu'on n'oublie pas cet aspect des choses, parce que c'est vraiment essentiel pour nos villages.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette intervention, avec évidemment une politique que l'on partage, différentes compétences, et qui nécessite une coordination, mais surtout une visibilité.

M. GUYEN.- Pour répondre à Frank, nous n'avons pas de visibilité sur les OPSA, donc nous ne pouvons pas engager des travaux tant que les financements... GBM a programmé ses financements, la Commune programme ses financements. Nous avons sollicité le Département par courrier en septembre et en janvier, nous attendons sa réponse concernant les OPSA et le programme qu'ils auront peut-être détaché pour Grand Besançon Métropole. Aujourd'hui, nous n'avons pas de visibilité concernant ces opérations.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'ailleurs, quand j'ai rencontré la FTP (Fédération des Travaux Publics), elle a rappelé quelque chose que j'ai trouvé intéressant, c'est que ce sont bien les collectivités qui continuent à investir sur les territoires et qui permettent les équipements, etc. Ça, c'est la première chose. La deuxième chose, en plus de ça, ce sont des équipements qui sont ceux de la vie quotidienne (amener de l'eau, de l'électricité, permettre les communications, la route, etc.), et qui, en réalité, sont tellement considérés comme des investissements normaux que cela les rend un peu invisibles. La FTP dit toujours : « Finalement, on ne mesure pas l'investissement que représente notre activité ».

Ici, il est important de dire que non seulement ce sont des équipements essentiels, des infrastructures essentielles, mais qui permettent en plus, lorsqu'ils sont pensés, comme tu le dis, la sécurisation de nos villages, parce que nous sommes tous confrontés à une incivilité et à un comportement absolument irresponsable sur nos routes, que ce soit au cœur des villes ou dans l'ensemble du territoire communal. Nous voyons que les chiffres sur le Doubs ont montré une augmentation extrêmement importante des accidents graves et même mortels. Nous attendons donc d'avoir une visibilité sur les travaux absolument urgents et nécessaires à mettre en place sur notre territoire.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la réalisation et les modalités de financement des travaux de requalification du Chemin des quatre Journaux par le reversement de taxe d'aménagement exposées ci-dessus,**
- **approuve le projet de convention de reversement du produit de la taxe d'aménagement à hauteur de 47,2% calculé sur le coût net HT du montant des travaux,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :**
 - **signer les conventions utiles pour la réalisation des travaux,**
 - **solliciter toutes les autorisations administratives utiles,**
 - **solliciter ou confirmer les subventions auprès des partenaires et signer les éventuelles conventions liées.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18. Convention pluriannuelle 2026-2028 et Programme de travail 2026 avec l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il est maintenant question de l'AUDAB. Y a-t-il des questions sur l'action de l'AUDAB ?

M. MAGNIN-FEYSOT.- Juste une toute petite intervention. Avant de tirer moi aussi ma révérence, je voudrais vous dire ma chance d'avoir travaillé au sein de cette instance, dans laquelle les membres de nombreux services m'ont aidé à mener à bien toutes les missions qui m'ont été confiées. J'adresse un merci chaleureux et sincère à toutes ces petites et grandes mains déjà tournées vers demain. Je n'ajouterai rien. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Merci à tout le monde, à tous les services, évidemment.

Mme BARTHELET.- J'ai pour une fois le plaisir de pouvoir reparler de l'Agence d'Urbanisme. Je vais être très, très rapide, mais je voudrais remercier vraiment Christian, notre fidèle rapporteur pendant tout le mandat, puisque j'étais déclarée jusqu'à présent en conflit d'intérêts, donc je n'ai pas pu m'exprimer en tant que Présidente de la structure. Je voulais juste vous remercier toutes et tous pour la confiance que vous avez accordée à l'Agence d'Urbanisme, que ce soit Grand Besançon, la Ville de Besançon ou le SMSCoT, puisque son Président est là aussi. Ce sont nos membres fondateurs. Vous savez que l'Agence s'est fortement développée en grand territoire pendant les 6 dernières années, mais tout cela n'a pu se faire que grâce à vous tous. Vous êtes tous un petit bout de cette Agence d'Urbanisme et vous savez très bien la représenter.

Merci pour la confiance accordée à l'Agence. J'appelle de mes vœux que tout cela continue avec un petit clin d'œil sur le volet financier, mais on ne va pas parler de ça ce soir, on va surtout se féliciter pour le reste. Je vous remercie à nouveau.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du programme de travail 2026 de l'AUDAB,
- approuve la convention de financement et de partenariat pluriannuelle 2026-2028 entre Grand Besançon Métropole et l'AUDAB, prévoyant notamment le concours financier de Grand Besançon Métropole à hauteur de 390 000 € pour l'année 2026,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

19. Modification du nombre de délégués syndicaux au sein du Syndicat Mixte du SCoT Besançon Coeur Franche-Comté

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 19 concerne le Syndicat Mixte du SCoT. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification de l'article 4 des statuts du SMSCoT réduisant à 24 délégués le nombre de représentants de GBM et à 5 délégués le nombre de représentants de la Communauté de communes du Val Marnaysien, au sein du comité syndical du SMSCoT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

20. Festival Outdoor Grandes Heures Nature - Edition 2026 - Programmation et budget prévisionnel

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous en arrivons maintenant au rapport n° 20, qui, on le sait, est un moment toujours joyeux et plein de bonne humeur. François BOUSSO.

M. BOUSSO.- François et Gilles, parce que nous allons le faire à deux voix. Claude est aux manettes, nous allons déjà lancer le *teaser* 2026 du festival Grandes Heures Nature.

(Diffusion d'une vidéo)

M. ORY.- On vous rappelle que Grandes Heures Nature est une démarche d'attractivité globale, un marqueur ADN du territoire. Grandes Heures Nature, ce n'est pas uniquement un événementiel, c'est un événementiel *Tête de gondole* pour ancrer la démarche, puisque le festival se déroule chaque année en juin, et pour 2026, sur la période du 11 au 14 juin.

Grandes Heures Nature est aussi un équipement *Camp de Base* : on parle de la Base Outdoor Grandes Heures Nature, qui se situe aux Prés-de-Vaux et qui a été inaugurée en 2024. L'équipement est labellisé Accueil Vélo et propose des services aux pratiquants. Chaque pratiquant peut accéder à des vestiaires, des casiers, des sanitaires, des douches, un local vélo, via un droit d'accès journalier de 2 €, hebdomadaire de 9 € et annuel de 79 €.

Grandes Heures Nature, c'est également une application mobile gratuite qui centralise l'ensemble de l'offre. C'est une application qui est téléchargeable, qui vous permet de sélectionner votre activité selon vos envies, votre condition physique ou vos centres d'intérêt par thématique, catégorie ou secteur géographique.

Grandes Heures Nature, c'est aussi, sur le terrain, des circuits dédiés qui irriguent des communes et conduisent à découvrir les éléments remarquables, naturels ou patrimoniaux : l'Espace Trail Grandes Heures Nature (13 parcours), les Défis de Trail, les Circuits VTT, le Circuit Grand Tour, les Circuits

Randonnée. J'ajouterais que ces manifestations, organisées par les associations du territoire, sont soutenues financièrement par GBM.

M. BOUSSO.- L'histoire de Grandes Heures Nature n'a pas été un long fleuve tranquille entre les conditions météorologiques, et, on s'en souvient encore, la Covid-19, qui, en 2020 et 2021 avait provoqué un certain nombre d'annulations, mais ce qui est très positif, c'est que tout au long des années, les inscriptions sportives ont toujours été en hausse, avec un record l'année dernière à un peu plus de 3 300 sportifs. L'objectif en 2026, c'est d'atteindre la barre tout en haut des 4 000 participants.

Vous voyez un petit comparatif entre 2025 et les objectifs 2026, donc 4 000 participants, comme je le disais, objectif également largement atteignable d'avoir 25 000 visiteurs sur le seul village de Chamars, puisqu'on ne peut compter qu'à cet endroit le nombre de festivaliers. L'objectif est aussi de reconduire et d'amplifier un événement qui avait bien marché en 2025, qui est l'Ekiden des communes. Elles étaient 13 communes à avoir inscrit leur équipe et on vise 35 communes cette année. On est déjà impatients de savoir qui va succéder à Nancray et si Vincent va courir dans cette équipe. C'est la question qu'on se pose énormément. Je vais lancer des petites piques ce soir.

(Rires)

Dix-neuf communes seront traversées par les épreuves sportives. Cela représente 180 kilomètres de circuit linéaire sur 2026.

Un grand merci également aux 4 communes périphériques qui vont accueillir un départ d'épreuve.

Je vais essayer de ne pas me tromper par rapport à la conférence de presse. Les 4 communes sont Bonnay. Chalèze. Champagny et Roche-lez-Beaupré. Merci à elles d'accueillir ces départs d'épreuve.

Quelque chose qui me tient à cœur, c'est que des petits Grands bisontins puissent être en nombre pour découvrir le festival le vendredi. Il y a forcément une contrainte logistique, financière, par rapport au fait de pouvoir affréter des bus, de faire venir tout ce petit monde à Chamars. Nous avons donc travaillé avec les services cette année pour qu'un travail très fin soit fait avec les maires, avec les écoles, pour voir les besoins, les blocages, les moyens à mettre à disposition pour que 40 % de classes hors Besançon puissent venir sur le festival le vendredi.

M. ORY.- Grandes Heures Nature, c'est un événement qui doit faire territoire, donc une forte mobilisation du territoire avec une application forte du tissu associatif sportif local. Nous avons 6 associations porteuses de projet sur les épreuves sportives, nous avons cinq autres associations supports sur les épreuves, plus de 150 bénévoles de ces associations qui sont mobilisés, sachant que 15 associations sportives sont mobilisées sur le Village lui-même.

Une forte sollicitation du tissu économique local : 80 % des dépenses sont réalisées auprès d'acteurs issus du Grand Besançon Métropole et 5 % des dépenses en dehors de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Grandes Heures Nature, c'est également un événement engagé et responsable, notamment en termes de mobilité durable : 40 % des participants se déplacent en mobilité douce ou en transport en commun. C'est une gestion des déchets optimisée : 100 % de tri correctement effectué avec trois flux, dont les biodéchets ; 100 % de réduction des déchets liée aux contenants alimentaires pour les repas *staff* et participants.

C'est un événement local de proximité pensé comme une vitrine du Grand Besançon et de ses atouts naturels. Pour mémoire, 19 communes sont traversées, 180 kilomètres de parcours, cinq communes départ d'épreuve, un rayonnement sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon Métropole. Sur la carte qui vous est présentée, si on fait la somme 2025-2026, 34 communes de GBM, soit environ 50 %, sont traversées. En 2025, nous étions davantage sur le secteur Plateau, secteur Sud-Ouest, et nous migrons en 2026 côté Dame Blanche, secteurs Nord et Ouest, de façon qu'on fasse territoire et que toutes les communes, un jour ou l'autre, soient traversées par cet événement.

M. BOUSSO.- Sur l'édition 2026, la grosse nouveauté, c'est le rajout d'une quatrième journée, avec une soirée qui aura lieu à La Citadelle – j'y reviendrai juste après.

*Procès-Verbal du Conseil de Communauté du 26 février 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole*

Le déroulé du vendredi au dimanche est globalement le même que les années précédentes : la journée des scolaires, le Village qui sera ouvert en fin de journée, l'Ekiden entreprise grand public et l'Ekiden des communes le vendredi 12 juin pour voir Vincent FIETIER courir en short.

Le samedi 13 juin : le Village, les épreuves et le show escalade. S'agissant du spectacle escalade en soirée, pour ceux qui y étaient en 2025, c'était la première fois en France, et on n'a d'ailleurs pas trouvé d'équivalent dans le monde où il y ait une épreuve d'escalade Open de France mêlée à un *mapping* sur les murs d'escalade. Merci beaucoup à Entre-temps Escalade et au *mapping* d'Ex Lumina d'avoir collaboré ensemble pour quelque chose d'assez unique et qui reviendra en 2026. Le dimanche – on va le voir juste après –, il y a une autre nouveauté. Ça, c'est sur le programme général.

Quand on découle sur les épreuves sportives, le Show Citadelle VTT – je vais y revenir juste après –, l'Ekiden, les Raids X'Périences, l'escalade, les Raid Kids le samedi. Le dimanche, on retrouve encore la Rando Gourmande, la Rand'O Kayak, le Raid Kids. La petite nouveauté de cette année, c'est le Swimrun.

(Diffusion d'une vidéo)

Le Swimrun, comme son nom l'indique, consiste à courir et nager en alternance, une épreuve qui demande un gros exploit sportif. Il y aura un départ de Chamars et un départ de Roche-lez-Beaupré, sur des parcours d'un peu moins de 9 kilomètres et de 16,5 kilomètres. Pour ceux qui s'en souviennent, il y avait le Triathlon Vauban jusqu'en 2016 à Besançon avant de migrer sur la base d'Osselle. C'était l'occasion de mettre le Doubs à l'honneur, puisque Grandes Heures Nature a vraiment vocation à utiliser la rivière.

Sur la *slide* suivante, sur la partie spectacle, juste avant de lancer la vidéo, je parlais tout à l'heure du Show Vertical, on a cette image des grimpeurs sur le mur d'escalade avec ce *mapping* jeu vidéo qui était projeté en même temps, qui était une vraie performance scénographique et technique. Pour ce qui est du Show de La Citadelle, nous avons là aussi un clip vidéo pour vous montrer un peu plus à quoi cela va ressembler.

(Diffusion d'une vidéo)

Nous attendons 1 500 personnes grand public qui seront dans le parc Saint-Etienne pour admirer cette course sur écran géant. On a vraiment affaire à des athlètes professionnels. Vous voyez dans la vidéo l'entraînement qui a eu en octobre dernier au coucher du soleil. Interdiction de se doubler sur les remparts, parce que c'est quand même très étroit. DJ set et écran géant dans le parc pour voir cette course. Cela permettra de lancer l'édition 2026 de toute beauté et d'avoir de belles images de coucher du soleil, puisqu'il a été commandé pour l'occasion.

Enfin, les chiffres vous sont rappelés.

L'édition 2026 s'annonce donc prometteuse, il y a déjà plus de 40 % d'inscriptions en plus par rapport à l'année dernière à la même époque, la barre des 500 inscrits sportifs a été dépassée.

Comme c'est la soirée des remerciements, je voulais quand même remercier Gilles, mon Vice-Président sur la fin du mandat, et Benoît, qui a été mon Vice-Président sur le début du mandat. J'ai switché de Vice-Président au cours du mandat. Au niveau des services, je voudrais également remercier Stéphane et Thomas, qui étaient là au début du mandat, puis Nathalie, Willy, Camille, Antoine et Sandra pour la seule équipe Grandes Heures Nature. Enfin, je remercie l'ensemble des services, puisque Grandes Heures Nature, c'est aussi en mode projet que cela peut se faire. Quasiment tous les services de la Collectivité y ont contribué, y prennent part, donc un grand merci pour tous.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bravo et merci. C'est vraiment quelque chose qui montre le pétillant, je dirais... Comment on dit pour le projet ? L'effervescence pour notre projet.

Je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci à vous tous

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve la programmation prévisionnelle de l'édition 2026 du Festival Outdoor Grandes Heures Nature,
- Approuve le budget prévisionnel de l'édition 2026 pour les parties dépenses et recettes,
- Autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de coorganisation et de partenariats à intervenir dans le cadre de la prochaine édition du Festival Outdoor Grandes Heures Nature.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

21. Projet GHN - Subvention Classic Grand Besançon Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 21 concerne cette fois la Classic Grand Besançon Doubs. Je soumetts au vote. C'est devenu notre classique. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention de 30 K€ à l'association Jura Cyclisme,
- approuve une participation au financement de la production audiovisuelle à hauteur de 10 K€ maximum,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec Jura Cyclisme.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

22. Soutien à la gestion et au programme d'animation porté par Culture Action au « 52 » rue Battant

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 22 concerne le programme d'animation porté par Culture Action. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue un soutien de Grand Besançon Métropole au programme de gestion et d'animation par Culture Action du lieu le « 52 » à hauteur 53 000 € pour l'année 2026,
- autorise Madame La Présidente, ou son représentant, à signer la convention jointe à la présente délibération, liant GBM et Culture Action pour l'année 2026.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

23. Motion relative au rejet des produits agricoles issus du traité UE-Mercosur ne respectant pas les normes françaises et européennes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous arrivons à la motion, n° 23, qui est une motion relative au rejet des produits agricoles issus du traité UE-Mercosur ne respectant pas les normes françaises et européennes. Je vais la lire, parce que je pense que c'est quelque chose d'important.

« Face aux défis majeurs que représentent la transition écologique, la souveraineté alimentaire et la justice sociale, Grand Besançon Métropole réaffirme son attachement à une agriculture locale, durable et respectueuse des règles environnementales et sanitaires, souvent plus exigeantes que nos labels et AOP. Alors que le traité UE Mercosur menace de fragiliser les efforts engagés par les collectivités et les agriculteurs du territoire, il est de notre responsabilité de protéger notre modèle agricole et de garantir une alimentation saine pour toutes et tous.

Considérant :

- Que l'alimentation est au cœur de notre souveraineté, de notre santé publique et de la lutte contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité ;
- Que l'agriculture est une filière économique stratégique pour le territoire, comme l'exprime le Projet alimentaire territorial de Grand Besançon Métropole, qui s'engage à soutenir l'installation et le développement d'activités agricoles diversifiées et à renforcer l'approvisionnement local ;
- Les efforts déployés pour protéger les zones agricoles, notamment via le PAT, incluant l'accompagnement des agriculteurs et agricultrices (pépinière maraîchère, site des Andiers), la préservation des terres agricoles dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi) et la création de Zones Agricoles Protégées, et le développement de l'approvisionnement local et bio dans les restaurations collectives ;
- L'engagement des communes de GBM en faveur d'une alimentation saine et locale, notamment par l'achat de fournitures bio et locales pour la restauration scolaire dans le cadre de la loi EGalim ;
- Que l'Europe et la France ont choisi de mettre en application des normes environnementales, sanitaires et sociales strictes pour protéger les agricultrices et les agriculteurs, les sols, la qualité de l'eau et les consommateurs ;
- Que le traité UE-Mercosur, en autorisant l'importation de produits agricoles ne respectant pas ces normes, introduit une concurrence déloyale pour les agricultrices et agriculteurs du territoire, menaçant aussi leur avenir et les efforts locaux en faveur d'une alimentation durable.

Décide :

- D'affirmer son opposition à l'importation de produits agricoles issus du Mercosur ne respectant pas les standards français et européens en matière d'environnement, de santé et de conditions sociales ;
- D'inciter les communes membres à refuser l'achat de ces produits dans le cadre de leurs marchés publics, notamment pour la restauration collective ;
- De transmettre cette motion aux instances régionales, nationales et européennes compétentes afin de porter la voix des territoires engagés pour une alimentation durable et juste.

Je soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, pour la dernière motion, tout le monde a participé au vote, je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la motion relative au rejet des produits agricoles issus du traité UE-Mercosur ne respectant pas les normes françaises et européennes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Je vous propose maintenant de continuer nos salutations, et surtout nos remerciements pour l'ensemble des engagements.

Vous verrez que des lauréats vont être remerciés, vous serez tous évidemment bien remerciés. Merci à vous.

La séance est levée.

La Secrétaire de séance,



Françoise PRESSE
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon